

Les cahiers  
thématiques  
des Jours  
heureux

# Paix & défense nationale





# PAIX & DÉFENSE NATIONALE

# REGAGNER LA PAIX !

**Paix, défense, indépendance et coopérations**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## Introduction

1. "L'affirmation de la paix est le plus grand des combats" .....8
2. Le basculement du monde : pourquoi la guerre est-elle à nouveau  
l'horizon du capitalisme ? ..... 16
3. Porter l'exigence d'une politique de paix ..... 37
4. Une politique de défense nationale et populaire .....52

---

# INTRODUCTION

En 2022, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, dénonce le fait que l'humanité se trouve à « *une erreur de jugement* » de « *l'anéantissement nucléaire* ». La crise du capitalisme et de la mondialisation néolibérale, la recomposition brutale des rapports de force impérialistes, la violation systématique du droit international et de la démocratie créent une situation mondiale inédite et extrêmement grave. Ce sont les peuples qui en sont victimes. Il est impossible de se résigner aux massacres engendrés par les politiques de prédation et de domination.

Le nombre de conflits répertoriés par l'ONU est le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. 61 conflits répartis dans 36 pays sont recensés en 2024. Ce n'est pas seulement un pic. C'est un basculement structurel. Le monde fait face à des dangers historiques générés par la crise et les recompositions du capitalisme, de l'impérialisme et des rapports de force internationaux. Elles se combinent avec les crises climatique, alimentaire, sanitaire. Au total, 129 000 morts ont été dénombrés en 2024, au premier chef à Gaza, en Ukraine et au Tigré.

Parti de la paix, le PCF prône une politique de paix, portant l'exigence de rupture avec les logiques capitalistes et impérialistes qui entraînent l'humanité dans la guerre, de résolution des causes politiques, économiques, financières, sociales, écologiques, alimentaires, numériques des conflits contemporains et du respect de la volonté des peuples à disposer d'eux-mêmes et à agir souverainement. La paix est indissociable de la perspective d'établir un autre ordre du monde, celui de coopérations fondées sur les intérêts communs des peuples.

La paix est donc une des clés de voûte de la visée communiste. Dans notre conception, la paix n'est pas une incantation et ne se limite pas à une absence de guerre. Elle est au cœur de notre projet d'émancipation démocratique, sociale, économique. Elle est indissociable de l'exigence de progrès social et de lutte contre la crise climatique. Elle est inséparable de l'exigence d'égalité, car les inégalités provoquent des conflits et la guerre les renforce. Comme le portent les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, la paix et la

culture de paix sont la clé de voûte d'une politique globale de transformation sociale et démocratique. La paix s'inscrit dans la lutte des classes : soit les classes dirigeantes en Europe et dans le monde poursuivent leurs politiques d'exacerbation des concurrences capitalistes qui alimentent les chocs impérialistes, les rivalités internationales et régionales ; soit un débouché politique et social se cristallise, fondé sur les exigences des peuples à la paix, à la démocratie, au progrès social.

Le PCF est un parti internationaliste. Son combat pour un développement humain est fondé sur la paix, la coopération entre les peuples et le développement des capacités humaines, en harmonie avec l'environnement, portant l'exigence d'un processus révolutionnaire, et se mène d'un même mouvement au niveau national, européen et international.

Sur ces bases, les communistes portent l'exigence d'une politique de paix fondée sur trois principes :

- une solution aux conflits par l'arbitrage et le respect du droit international et de la sécurité collective. La paix est donc un engagement politique pour résoudre les causes des conflits par la diplomatie, sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du droit international et de la Charte des Nations Unies ;
- la solidarité internationale. L'internationalisme implique un engagement concret de solidarité pour les droits politiques des peuples et envers les forces communistes, progressistes, syndicales, citoyennes et les mouvements de paix qui portent l'exigence de respect du droit international et d'une solution diplomatique aux conflits. Nos premiers partenaires sont les partis communistes et de transformation sociale et démocratique qui s'inscrivent dans cette perspective, en Europe et dans le reste du monde. La gauche européenne et le Parti de la gauche européenne, opposés à l'OTAN et à sa politique de blocs et de surarmement, sont aussi des acteurs importants pour construire au niveau européen les mobilisations nécessaires pour la paix. Les positions prises et les campagnes menées par le PCF en matière internationale sont travaillées avec les partenaires des régions concernées. Ainsi, la constitution de l'Alliance internationale pour les droits du peuple palestinien a été travaillée avec l'OLP, avec pour objectif le respect du droit international et la mise en place concrète de l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël. La campagne « *Un million d'oliviers* » est conçue en coordination avec les agronomes palestiniens ; la campagne de solidarité avec Cuba avec le Parti communiste cubain, l'ICAP (Institut cubain d'amitié entre les peuples) et les associations de solidarité. Au plan local, la coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales, notamment celles à direction communiste, d'agir pour le développement local de leurs partenaires à travers le monde et de renforcer les liens entre les peuples, contribuant ainsi à la promotion d'une culture de paix ;

→ une politique de défense nationale fait partie intégrante d'une politique de paix en la centrant sur les stricts besoins de la défense de la nation et en la plaçant sous le contrôle de cette dernière, tout en repoussant toute politique d'agression ou fondée sur une projection extérieure de type expansionniste ou néocolonial. Notre conception d'une nation ouverte, fraternelle et solidaire est la base de notre conception de la République portant une politique de paix. Robespierre, dans son discours à l'Assemblée nationale « *sur le droit de paix et de guerre* » (mai 1790), appelait la France « *à renoncer à tout esprit de conquête* ». Notre conception de la défense nationale repose sur sa concomitance avec la nécessaire politique de paix et la primauté de l'outil diplomatique et de l'application du droit international pour parvenir à la résolution des causes des conflits.

C'est pour ces raisons que la politique et l'engagement pour la paix des communistes ne relèvent pas d'une politique de capitulation devant les menaces. Les communistes ne se reconnaissent pas dans les impasses tragiques du « *pacifisme intégral* » qui, dans les années 1930, « *préférerait la servitude à la guerre* » et qui a mené un certain nombre de ses promoteurs dans la collaboration. Cela a conduit le PCF à être la seule organisation politique à refuser les accords de Munich en 1938.

Comme l'exigeait Gabriel Péri dans son discours du 12 novembre 1938 contre la trahison de Munich et publié sous le titre « *Français, regagnons la paix* », la paix est une politique : « *sécurité collective, assistance mutuelle, paix indivisible, répudiation de la diplomatie secrète. Ces notions n'ont pas perdu leur valeur. C'est dans la mesure où l'on s'en est écarté que les forces de guerre sont devenues plus entreprenantes et plus hardies [...] Le programme de paix d'un gouvernement digne de la France, c'est celui qui d'abord prononcera un non catégorique à certaines exigences d'Hitler et de Mussolini. Non, à la tentative de mise au pas de la France ! Non, à la reconnaissance de la belligérance franquiste ! Non, aux exigences coloniales d'Hitler !* ».

Ce livret a pour objectif de décliner quatre volets :

- préciser la conception générale de notre combat pour la paix ;
- développer une analyse du basculement du monde et des recompositions de l'impérialisme ;
- définir les grands axes d'une politique de paix, tant pour la France qu'au niveau international ;
- proposer une approche refondée de la défense nationale mise sous contrôle de la nation et placée au service d'une politique de paix.

1.

## “L’affirmation de la paix est le plus grand des combats”

Le combat internationaliste et le combat pour la paix sont concrets et conçus à partir « *d’un contenu d’une politique réaliste* » (Gramsci), c’est-à-dire ancrés dans les luttes concrètes. Ce sont des combats faisant partie intégrante de la lutte des classes et le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes. Ils occupent donc une place centrale dans la lutte et la stratégie d’organisation de notre classe, dans sa diversité et avec ses contradictions, contre le capital global.

### I. La paix est un combat anti-impérialiste

L’impérialisme est un dispositif qui garantit la continuité d’un ordre international fondé sur l’exploitation. Il assure la captation des ressources des pays dépendants soit par la force, soit par une politique de domination indirecte. Il se transforme en fonction des évolutions du capitalisme comme ordre social. Ses contradictions reflètent celles du capitalisme.

La définition apportée par Lénine est donc pertinente en décrivant « *une oligarchie financière qui enveloppe d’un réseau serré de rapports de dépendance toutes les institutions économiques et politiques sans exception de la société bourgeoise d’aujourd’hui* ». Cela s’applique, par exemple, au trumpisme aujourd’hui. Plus largement, le terme désigne la fuite en avant dans laquelle un système en crise peut se chercher une issue dans la guerre.

Jaurès le disait : « *Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l’orage* ». C’est plus actuel que jamais, au vu des dangers inédits qui caractérisent notre époque. Ils combinent l’exacerbation des rivalités internationales, la crise du capitalisme, et la naissance d’une pratique « illibérale » du pouvoir des bourgeoisies, remettant en cause les compromis auxquels elles ont été contraintes après la Seconde Guerre mondiale et vidant de leur substance les institutions démocratiques, l’indépendance de la justice et celle de la presse.

Dans la lignée de cette conception, la lutte contre l’impérialisme n’est pas un affrontement par nature « nord-sud » considéré comme un ensemble de blocs unifiés. Mais il s’agit d’une lutte contre une phase du capitalisme, l’impérialisme, phase définie de la manière suivante : « *Le nouvel impérialisme se distingue de l’ancien, premièrement*

*en ce qu'il substitue aux tendances d'un seul empire en expansion la théorie et la pratique d'empires rivaux guidés chacun par les mêmes aspirations à l'expansion politique et au profit commercial ; deuxièmement, en ce qu'il marque la prédominance des intérêts financiers ou relatifs aux investissements de capitaux. » (L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, 1916).*

L'impérialisme s'exerce aussi par une succession de coups d'État politiques, renversant des forces qui osaient lui résister (Iran en 1953, massacre des communistes indonésiens en 1965, Chili en 1973, assassinat de Thomas Sankara en 1987 et bien d'autres).

L'impérialisme aujourd'hui n'est plus seulement dominé par la conquête de nouveaux marchés, mais par la lutte pour le contrôle de ressources existantes et limitées (pétrole, cuivre, nickel...) et des réseaux. Il cherche à sécuriser l'accès aux ressources énergétiques (terres rares, minerais, au Groenland, en République Démocratique du Congo, au Soudan...), de contrôler les réseaux énergétiques et commerciaux (exemples : détroit d'Ormuz, zone arctique) ainsi que les réseaux et les technologies numériques. C'est ainsi que la haute technologie est au cœur de l'affrontement de Washington contre la Chine.

Derrière cette recomposition des modalités d'exercice de l'impérialisme se trouve un double basculement historique : le basculement du monde vers le « sud global » d'une part et l'émergence d'une modalité d'accumulation du capital, structurée par le capitalisme numérique et le capitalisme extractiviste associé à la recherche par une fraction des classes dirigeantes d'instaurer un nouveau régime politique s'attaquant aux fondements de la démocratie, de l'égalité et des droits humains d'autre part.

Ces nouvelles modalités de l'impérialisme engendrent des contradictions nouvelles. Par exemple, les causes de l'intervention étatsunienne au Venezuela (faire baisser les cours du pétrole) sont contradictoires avec les conséquences de la guerre israélo-étatsunienne en Iran (choc pétrolier). De même, les contradictions internes à la direction étatsunienne entre les divers intérêts qui y sont représentés expliquent les profondes incertitudes et l'imprévisibilité qui entourent ses décisions.

L'anti-impérialisme, par conséquent, fait partie intégrante d'une politique d'émancipation globale, internationale, économique, sociale et démocratique des peuples. D'une part, on ne peut pas séparer la lutte contre l'impérialisme de celle contre le capitalisme et contre l'obscurantisme. D'autre part, des puissances moyennes et régionales peuvent instrumentaliser et dévoyer ce qu'elles présentent comme de l'anti-impérialisme, au service exclusif de leurs intérêts propres. Enfin, ce combat anti-impérialisme porte par essence l'exigence de l'émancipation démocratique des peuples. C'est ainsi que, par exemple, l'islam politique, celui des Frères musulmans et d'autres courants essentialistes, non seulement vont à l'encontre de ces aspirations, mais également les combattent et cherchent à les écraser. L'objectif premier de ces courants est de combattre et d'écraser la gauche et les communistes (par exemple : massacre des communistes iraniens en

1988, constitution du Hamas en 1988 avec pour objectif premier de détruire la gauche palestinienne et l'OLP ou encore mise en déroute de la révolution soudanaise de 2019 par une alliance entre les camarillas militaires et les islamistes). Ces forces fondamentalistes dévient les colères présentées comme anti-impérialistes et sont souvent utilisées par l'impérialisme étatsunien comme il l'a fait pour le wahhabisme saoudien. Comme le précise Samir Amin : « *une stratégie alternative de démocratisation des sociétés de la région [Proche et Moyen-Orient], indissociable du progrès social et du respect de la souveraineté des nations, exige la mise en déroute à la fois du projet militaire des États-Unis dans la région et le monde et du projet théocratique réactionnaire de l'islam politique* » (« *Mettre en déroute l'islam politique et l'impérialisme : deux objectifs stratégiques indissociables* », Recherches internationales, 2008, t. 83, p. 9-35).

## II. La paix est un combat pour la sécurité humaine

L'humanité et la planète font face à des risques immédiats et majeurs. La conjonction des crises et la nature des risques auxquels font face les peuples et l'humanité est sans doute inédite dans le cadre du capitalisme mondialisé.

- Le droit international est en ruines. Les politiques impérialistes et de puissance ont pour objectif de détruire le droit international. Ce sont les peuples qui sont les premières victimes d'un monde sans loi où règnent uniquement la loi du plus fort et la force brute. Le risque d'extension des conflits est d'autant plus fort que, sous le coup des politiques néo-conservatrices, les instances de régulation internationales sont soit démantelées (accords de maîtrise de l'armement), soit affaiblies (l'ONU réduite à un champ d'intervention humanitaire alors que les politiques de force des États la dépouillent de ses prérogatives et de son influence diplomatique). De l'Ukraine à la Palestine, à l'Iran, le droit international est piétiné par les ambitions hégémoniques, internationales ou régionales. Le « deux poids, deux mesures » appliqué par les puissances occidentales sur les violations du droit international est une spécificité de l'impérialisme et du colonialisme contemporains. Il exacerbe l'injustice entre les peuples, et va à l'encontre des principes d'égalité entre les peuples de la charte des Nations Unies. Tous ces facteurs provoquent des massacres de masse. Le peuple de Gaza a subi un génocide. Le peuple iranien et le peuple libanais se trouvent sous les bombes. Le peuple soudanais fait face à la pire catastrophe humanitaire mondiale. Le peuple congolais subit une guerre de prédation depuis trente ans. Le peuple arménien est à nouveau menacé dans son existence. Le peuple cubain est étranglé par le blocus total et criminel des États-Unis...
- Le processus de nucléarisation globale de la planète. Le redéploiement de l'impérialisme US, le rôle des puissances régionales dont certaines sont aussi des puissances nucléaires (Inde, Pakistan, Israël...), les nouvelles menaces de prolifération nucléaire

(Turquie, Arabie saoudite...) entraînent le fait que les questions de défense sont immédiatement réduites aux menaces nucléaires. Le discours de l'île Longue d'Emmanuel Macron du 2 mars 2026 où il développe son concept de « *dissuasion avancée* » et l'entérinement de la fin des accords multilatéraux de limitation des armes nucléaires s'inscrit dans cet engrenage dangereux. C'est très différent des principes classiques de la dissuasion nucléaire. Les affirmations de puissance passent par l'arme nucléaire. Une fraction de l'usage de l'arsenal nucléaire mondial suffirait à anéantir l'humanité entière, la plongeant dans un hiver nucléaire dont elle ne remettrait pas.

- La destruction des États sous l'effet combiné des politiques de libre-échange, des interventions impérialistes et des réponses uniquement sécuritaires des autorités locales peu soucieuses de démocratie. Des régions entières sont menacées par des bandes mafieuses et des groupes fondamentalistes (exemple : Sahel, Yémen, Soudan).
- L'augmentation des dépenses militaires est une partie essentielle des recompositions du capitalisme contemporain. Elles ont atteint en 2024 le chiffre record de 2714 milliards de dollars à l'échelle mondiale, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2023. Cette course aux armements anéantit les maigres volontés exprimées dans les COP climatiques pour faire face au défi climatique, dans un contexte difficile où les pays riches ont peiné à honorer une promesse de 20 ans de mobiliser 100 milliards de dollars par an, soit 20 fois moins que le budget mondial pour les armes. En Europe, elle est accentuée par la pression des États-Unis et de l'OTAN. La militarisation de l'économie européenne est un outil utilisé par les classes dirigeantes européennes pour mener une politique d'austérité renforcée. Elle fait partie intégrante d'une politique de domination de classe. L'augmentation des dépenses militaires et la politique de surarmement sont générales sur le continent (plan allemand de réarmement, explosion des dépenses militaires polonaises).
- Le danger de l'extrême droite et du fondamentalisme religieux. Une partie des classes dirigeantes promeut un changement des modalités de pouvoir, en détruisant les conquêtes des luttes sociales et démocratiques des peuples, en faisant la promotion d'un nationalisme ethnique et exclusif, du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations. Des points communs, de ce point de vue, réunissent le projet trumpiste de recomposition de l'impérialisme américain, celui qui travaille une partie des classes dirigeantes européennes (Meloni, etc.) qui aujourd'hui agissent au cœur des politiques européennes, le nationalisme suprémaciste de Netanyahu, de Modi, l'expansionnisme grand-russe de Poutine. Le fondamentalisme religieux est également un facteur de guerre, qu'il soit hindou, islamiste, évangéliste ou autre. C'est un outil de domination impérialiste sur les peuples.
- La crise et l'urgence climatiques. La crise climatique est une menace des « temps longs » à prendre très au sérieux. Les combats pour la paix et pour le climat sont liés. D'une part, le combat pour le climat est nécessaire à la paix : limiter l'intensité

du changement climatique, et donc ses conséquences, c'est réduire les crises annonciatrices de guerres potentielles entre les peuples dans un monde où les ressources se raréfient. On voit déjà les conséquences catastrophiques de la crise climatique sur les tensions, les guerres, le terrorisme. La quasi-disparition du lac Tchad en est un des exemples les plus criants, de même que l'insécurité hydrique au Proche et Moyen-Orient ainsi que les enjeux liés à la fonte des glaces en Arctique. Sur les 20 pays les plus touchés par les conflits dans le monde, 12 font partie des pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. La crise climatique agit également sur les comportements migratoires. La Banque mondiale estime ainsi que le changement climatique provoquera d'ici à 2050 le déplacement de plus de 140 millions de personnes à l'intérieur des frontières de leur pays en Amérique latine, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. D'autre part, la paix est nécessaire pour résoudre la crise climatique. Les politiques impérialistes et l'unilatéralisme qui aggravent les tensions internationales passent par le démantèlement des législations continentales et internationales pour le climat, à l'image de l'offensive de Trump contre l'accord de Paris. A l'image des COP climatiques, les différents sommets sur la protection de la biodiversité, des océans, la lutte contre la désertification, les sommets contre la pollution plastique et la déforestation souffrent d'objectifs peu ambitieux et doivent composer avec un lobbying croissant des États et des grandes multinationales dont les intérêts sont menacés. De plus, les financements ne sont pas à la hauteur. Les guerres, par les destructions d'infrastructures majeures (exemple : destruction du barrage de Kakhovka sur le Dniepr en 2023) et leur bilan humain, laissent pour de nombreuses générations des pollutions et contaminations durables liées aux usages des armes.

- La crise alimentaire et la malnutrition restent à des niveaux critiques. Pour la première fois en 2025, deux états de famine ont été déclarés par l'ONU : à Gaza et au Soudan. Selon le Réseau mondial contre les crises alimentaires, dix pays (Afghanistan, Bangladesh, République démocratique du Congo, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Soudan du Sud, Soudan, Syrie et Yémen) abritent les deux tiers des personnes souffrant de famine aiguë. Au total, 266 millions de personnes dans 47 pays ont souffert d'insécurité alimentaire aiguë. Ce chiffre a doublé depuis 2016. Les conflits en restent la cause principale, en provoquant l'effondrement des services essentiels. La dépendance aux importations alimentaires aggrave la vulnérabilité des populations face à la hausse des coûts de l'énergie et de la logistique.

### III. La paix est un combat pour le progrès social

Notre combat pour la paix est un combat pour le progrès. Il n'y a pas de paix sans progrès social, ni de progrès social sans paix. La Constitution de l'Organisation internationale du travail (OIT), créée en 1919, dispose dans son article 1 : « *une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* ». Cela est réaffirmé dans la Déclaration de Philadelphie (1944), qui développe en conséquence : « *Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales ; la réalisation des conditions permettant d'aboutir à ce résultat doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale ; tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, notamment dans le domaine économique et financier, doivent être appréciés de ce point de vue.* »

En effet, la destruction des conditions d'existence, des protections du monde du travail par les politiques d'austérité, d'une part, et la marche à la guerre et la militarisation de l'économie, d'autre part, sont des processus convergents répondant aux intérêts des classes dirigeantes.

L'engrenage des politiques bellicistes va de pair avec les politiques de destruction sociale. On le voit en Europe, où l'augmentation des dépenses de surarmement est utilisée pour justifier une politique de casse sociale. Le plan « *Rearm EU* » de l'Union européenne, chiffré à 800 milliards d'euros, est financé en grande partie par une ponction des fonds structurels, c'est-à-dire du peu de politique sociale développé par l'UE. C'est dans le seul domaine de l'armement que l'UE se dote d'une véritable politique, ce qui n'existe nullement pour les objectifs que sont le climat, les grandes infrastructures de transports ferroviaires ou la recherche. En France, les annonces d'Emmanuel Macron accélérant la mise en place de la loi de programmation militaire se doublent d'une politique d'austérité renforcée et inédite.

Le choc pétrolier actuel, avec la flambée des cours des hydrocarbures, est provoqué par l'attaque étatsunienne et israélienne contre l'Iran. Il est comparable par sa rapidité et ses conséquences à celui de 1973. Les pays d'Asie le subissent de plein fouet. Environ 80 % des importations de pétrole de l'Asie transitent par ce détroit. Le Vietnam dispose de moins de 20 jours de réserves. La Banque centrale européenne a déjà reporté les baisses de taux prévues, relevé ses prévisions d'inflation pour 2026. Quant à l'économie américaine, elle est entrée dans cette crise avec un marché du travail fragile et un endettement élevé des ménages.

## IV. La paix est un combat pour de nouvelles coopérations solidaires entre nations souveraines

Les peuples ont des intérêts communs, ceux de vivre en paix et en sécurité. Une dialectique s'exerce entre les batailles nationales et celles menées au niveau international. L'internationalisme procède des batailles nationales tout en les dépassant. Les batailles contre les bourgeoisies et pour l'émancipation sociale et démocratique du prolétariat menées au niveau des nations ont toute leur importance. Marx, Engels et Jaurès ont développé cet aspect. Ce dernier appelait à arracher la patrie « *aux classes et aux castes pour en faire vraiment, par la souveraineté du travail, la chose de tous* ». C'est ainsi qu'émerge une « *patrie humaine, à la patrie universelle du travail affranchi et des nations réconciliées* ». « *L'action révolutionnaire, internationale, universelle, portera nécessairement la marque de toutes les réalités nationales. Elle aura à combattre dans chaque pays.* »

Cette approche est aux antipodes des approches nationalistes, ethnicistes, religieuses et identitaires des nations. Notre approche de la nation procède de celle de la Grande Révolution française et de celle de Maximilien Robespierre, qui la définit comme « *le corps politique* » du peuple. La nation est une communauté politique de citoyens libres et égaux, indépendamment de leurs origines ou de leurs confessions. C'est le cadre dans lequel se développent principalement la démocratie et les luttes encore aujourd'hui, tout en permettant de porter, en direction des autres nations, un message de paix, de coopération. Il ne s'agit donc pas de figer des identités ethniques ou religieuses en opposition et en confrontation avec d'autres, mais au contraire de construire des coopérations au niveau régional et international fondées sur les intérêts communs des peuples contre les politiques impérialistes de domination et les politiques libérales capitalistes des classes dirigeantes. Dans notre conception de la nation, le monde du travail tient le rôle central et décisif. Ce qui permet, dans le cas de la France, de réconcilier le drapeau rouge et le drapeau tricolore, l'Internationale et la Marseillaise.

Cette dialectique entre les luttes nationales et internationales prend une dimension particulière dans le cadre de la mondialisation capitaliste et de sa crise. Marx et Engels notaient déjà que l'émergence d'un marché mondial créait « *une interdépendance généralisée des nations* ». Les politiques libérales capitalistes ont affaibli les nations et les forces du capital ont largement contribué à disjoindre la carte des nations de celles des flux financiers. Les États ont été affaiblis, voire démantelés, par les politiques d'ajustements structurels du FMI et de la Banque mondiale, et par les politiques austéritaires de la construction capitaliste de l'Union européenne. Mais l'affaiblissement, voire la dislo-

cation des États, ne signifient pas la fin des nations. Les luttes de classes se manifestent dans les cadres nationaux, tout en étant généralisées au niveau international du fait de l'extension mondiale du capitalisme et des interdépendances que cela crée. Celles menées par les classes dirigeantes également : moins que jamais aujourd'hui, il n'existe une classe bourgeoise unifiée au niveau international, et même au niveau européen.

Aujourd'hui, les revendications portées par le « sud global » mettent en avant l'exigence du respect des choix et du développement souverains des peuples face aux entreprises hégémoniques, qu'elles soient commerciales, monétaires ou militaires. Elles sont un levier essentiel pour établir des coopérations nouvelles entre les peuples dans le cadre de relations internationales multilatérales.

## V. La paix est un combat pour les droits nationaux des peuples

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une question politique. Il ne peut pas se régler par des considérants uniquement économiques, et encore moins culturels ou communautaires. Il implique l'égalité absolue entre les nations. Le droit des nations à l'autodétermination est une des conditions d'une politique de paix.

C'est dans cet esprit que les communistes ont mené les luttes anticoloniales. La lutte pour l'indépendance du Vietnam, sous la direction du Parti communiste vietnamien et d'Ho Chi Minh, se développe sur des principes alliant libération nationale et émancipation sociale. Ce n'est pas une lutte identitaire, mais politique. C'est également l'orientation que l'OLP et les communistes en Palestine donnent à la lutte du peuple palestinien, dont l'objectif stratégique est l'application de ses légitimes droits nationaux.

C'est pour cette raison que certaines des thèses dites « décoloniales », focalisées sur des questions ethniques et reposant sur un biais culturaliste et des imaginaires fondés sur des identités figées et opposées, sont une impasse stratégique, car elles relèguent au second plan la lutte des classes et les intérêts communs des peuples et de l'humanité. Comme l'écrit Frantz Fanon, « *chaque fois qu'un homme a fait triompher la dignité de l'esprit, chaque fois qu'un homme a dit non à une tentative d'asservissement de son semblable, je me suis senti solidaire de son acte* » (*Peau noire, masques blancs*, 1952). Notre critique du colonialisme est une critique anti-impérialiste portant l'exigence de libération nationale, sociale et démocratique des peuples dans leur ensemble, avec pour objectif celui de bâtir un autre ordre du monde de nations libres, égales, souveraines et solidaires.

## 2.

## Le basculement du monde : pourquoi la guerre est-elle à nouveau l'horizon du capitalisme ?

Le capitalisme est marqué par une succession de périodes historiques aux caractéristiques particulières. L'alternance entre phase expansive et phase récessive n'est pas automatique. Le passage d'une phase expansive à une phase récessive est dû aux contradictions internes du capitalisme (exemple : chocs pétroliers dans les années 1970, crise des *subprimes* en 2008). Cependant, le passage d'une phase récessive à une phase expansive nécessite des éléments extérieurs (exemple : révolution technique – cela peut être le cas de l'IA) et des décisions politiques (exemple : recompositions brutales du pouvoir, guerres, recours à l'extrême droite).

Le capitalisme se trouve structurellement dans une phase récessive depuis les années 1970. La croissance moyenne était de 6,2 % dans les années 1960. Elle n'est qu'à 3 % aujourd'hui. C'est pire dans les pays dits avancés, où la croissance est divisée par six durant la même période. Le capitalisme européen et étatsunien sont les principaux centres de cette stagnation mondiale, alors que la croissance mondiale est concentrée sur l'ancienne périphérie du capitalisme mondial.

Le capitalisme a essayé de renouer avec une phase expansive avec le néolibéralisme associé à un type interventionniste à l'extrême d'impérialisme. C'est un échec. Le basculement du monde et du capitalisme enclenché depuis le début du siècle et qui s'accélère échappe à ce cadre. Aujourd'hui, une fraction des classes dirigeantes enregistre cet échec. Elles sont à la recherche d'une nouvelle phase extensive du capitalisme en cherchant à faire sauter l'ensemble des rapports de pouvoir issus des rapports de force entre classes du XX<sup>e</sup> siècle (état de droit, droit international, démocratie, conquêtes sociales...) et en utilisant la guerre comme élément de nature politique pour consolider leurs profits et réaffirmer le contrôle des circuits commerciaux, énergétiques et numériques, un impérialisme de type nouveau émerge.

## I. L'échec du néolibéralisme : il n'y a pas eu de « fin de l'histoire »

À la chute du mur de Berlin et des pays européens du bloc de l'Est, les États-Unis et les forces du capitalisme mondialisé ont cherché à imposer le capitalisme néolibéral comme la « *fin de l'histoire* ».

Ce capitalisme néolibéral mondialisé s'accompagne d'une nouvelle étape dans l'exercice de l'impérialisme, celui du néoconservatisme qui attaque frontalement le droit international. Sous couvert de défense des droits humains ou de l'urgence humanitaire, prenant comme prétexte l'importation de la démocratie par les bombes, les interventions occidentales se multiplient : deux guerres du Golfe (1991 et 2003), Somalie (1992), Serbie (1999), Libye (2011). On pourrait y ajouter les coups d'État ou tentatives de coup d'État : Venezuela en 2002, ainsi que l'extension de l'OTAN géographique (vers l'est de l'Europe) ou de ses espaces d'interventions (les compétences de l'alliance atlantique sont élargies à partir de 1991 aux questions économiques, écologiques et numériques). La « *guerre contre le terrorisme* », à partir des attentats de 2001, et la doctrine Bush de la « *guerre préventive* » renforcent le caractère belliciste de la mondialisation néolibérale.

La puissance américaine se fonde sur :

- l'arme du dollar et le contrôle des institutions financières internationales. En 2000, 72 % des réserves mondiales sont en dollar. 88 % des échanges mondiaux s'opèrent en dollar. Le « consensus de Washington », à travers l'action des institutions financières internationales sous contrôle des États-Unis, que ce soit le FMI ou la Banque mondiale, impose aux États des « plans d'ajustement structurel » aux conséquences dramatiques.
- les dépenses militaires et la présence militaire dans le monde. Les États-Unis réalisent à eux seuls 40 % de la totalité des dépenses militaires mondiales et sont le principal exportateur d'armes au monde. Ils assurent leur domination sur les industries de défense comme c'est le cas en Europe. Ils possèdent également le plus grand nombre de troupes repositionnées à l'extérieur (50 000 au Japon, 24 000 en Corée, 35 000 en Allemagne).
- la politique de sanctions et l'extraterritorialité des lois étatsuniennes. 20 pays sont aujourd'hui ciblés. Les sanctions sont associées au principe d'extraterritorialité, qui est une attaque contre la souveraineté des États qui s'exposent à la menace de fermeture du marché américain s'ils ne respectent pas les sanctions décidées unilatéralement par les États-Unis.

Cependant, ces ambitions hégémoniques n'ont pas créé un « Empire » unipolaire dont la puissance serait sans bornes. Les contradictions internes ont toujours été importantes. Le capitalisme étasunien connaît des faiblesses structurelles : désindustrialisation du fait de la mondialisation capitaliste, accroissement des inégalités, et lourd déficit commercial.

Surtout, le néolibéralisme a conduit à une crise systémique du capitalisme depuis 2008. Cette crise n'est pas seulement financière, mais elle ébranle l'ensemble du système, comme le montre la crise structurelle de la construction capitaliste austéritaire de l'UE dans les années 2010. Le capitalisme est incapable de jeter les bases d'un ordre productif plus ou moins stable. À partir de 2008, par exemple, la Chine ne bascule pas vers un néolibéralisme sous l'égide des USA mais affirme sa souveraineté et sa propre voie de développement, ainsi que son rôle dans la recomposition du monde, entraînant dans son sillage le Sud. Des cadres alternatifs émergent, comme les BRICS (à partir de 2011) et l'OCS (créée en 2001 mais qui se renforce et s'élargit à partir du milieu de la décennie 2010).

Par ailleurs, les interventions militaires de Washington et des Occidentaux se soldent par des échecs systématiques depuis la guerre du Vietnam, comme le montrent l'échec du « *surge* » (stratégie militaire de montée en puissance) en Irak à partir de 2007, la dislocation d'une partie du continent africain suite à l'intervention de l'OTAN en Libye en 2011 ou encore le retrait précipité d'Afghanistan en 2021.

## II. Qualifier le basculement du monde

### ***2.1 - Les bases matérielles du basculement du monde et de l'émergence de puissances nouvelles***

Le basculement du monde en cours est sans doute le plus important depuis le XV<sup>e</sup> siècle. L'ancienne périphérie est devenue le moteur du développement mondial. L'intégralité de la progression de la production industrielle mondiale est couverte par les pays émergents. Ainsi, entre 2000 et 2018, la production manufacturière mondiale augmente de 62 %, mais connaît une forte inégalité : +152 % dans les pays émergents, +16 % dans les pays émergés. Ce basculement ne s'opère pas uniquement dans la sphère manufacturière mais inclut une remontée des filières (produits de haute technologie, IA, biens de consommation courante). Par exemple, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite ne misent plus simplement sur le pétrole mais sur une politique plus globale de développement. C'est ainsi que les BRICS+ représentent 36 % du PIB mondial, contre 29 % pour le G7.

Ce basculement majeur redessine l'ensemble de la planète. Les vassaux contraints à une place périphérique hier sont devenus des partenaires qui affirment et recherchent des moyens de développer une politique plus ou moins autonome dans leurs intérêts propres. C'est le cas au Proche et au Moyen-Orient de l'Arabie saoudite, des Émirats Arabes Unis, du Qatar, de la Turquie, en concurrence les uns contre les autres pour la domination de la région.

Avec les BRICS+, un basculement majeur redessine l'ensemble de la planète. Basculement marqué par une volonté collective de coopération entre nations historiquement marginalisées, désireuses de s'émanciper des cadres institutionnels hérités de l'après-guerre. Les BRICS apparaissent comme un laboratoire de coopération Sud-Sud, mêlant recherche d'équité, affirmation souveraine et stratégies de long terme. Ce partenariat stratégique n'est pas un bloc uni et homogène. Les contradictions entre pays membres sont multiples. Aussi reste à savoir si cette dynamique est pérenne ou circonstancielle, dans un contexte de mondialisation conflictuelle.

Ce basculement crée également des contradictions nouvelles en rendant possible l'affirmation de nationalismes ethniques, y compris au sein des BRICS, comme c'est le cas avec les actuels gouvernements indien ou russe par exemple. L'intégration dans le marché capitaliste mondial par bonds rapides ne suivant pas les étapes historiques du centre capitaliste traditionnel est combinée avec la persistance d'une structure archaïque et d'une idéologie réactionnaire. Karl Marx l'a souligné dans le chapitre consacré à l'accumulation primitive dans *Le Capital* et dans les textes sur la Russie à la fin de sa vie. C'est ainsi que la politique « multivectorielle » de Modi est mise au service d'un projet nationaliste hindouiste et d'une vision du monde fondée sur la diffusion des idées religieuses. Elle est très différente du « non-alignement » de Nehru issu des principes de la coexistence pacifique et de lutte contre le colonialisme, la discrimination raciale et la prolifération nucléaire. On peut également souligner ici le type de développement issu de la restauration capitaliste, brutale et sauvage, et du coup d'État de 1993 en Russie. L'autoritarisme du pouvoir s'y explique à la fois par le besoin d'arbitrage entre les différentes fractions du capital russe, la nécessité de corriger les pires dérives du capitalisme sauvage des années 1990 et l'exigence de diversifier les débouchés d'une économie qui n'est plus uniquement centrée sur les hydrocarbures, le tout étant soutenu par l'idéologie réactionnaire et expansionniste du chauvinisme grand-russe.

## **2.2 - Fracturations de la mondialisation capitaliste**

Les fractures de la mondialisation capitaliste s'approfondissent. C'est ainsi qu'entre 2022 et 2023, les échanges commerciaux entre les États-Unis et la Chine ont diminué de 2 % et ceux entre les États-Unis et l'UE ont augmenté d'autant. Ceux entre la Russie et la Chine ont augmenté de 8 % et ceux entre la Russie et l'UE ont diminué de 6 %. L'évolution internationale majeure est la rupture entre la Chine et les États-Unis. Les exportations chinoises en direction des États-Unis ont chuté (19,2 % du total de ses exportations en 2017, contre 14,7 % aujourd'hui). Ses importations en provenance des États-Unis représentent moins de 1 % de son PIB.

La lutte pour le contrôle des réseaux énergétiques et numériques, des terres rares, des ressources en minerais, des technologies et des énergies nécessaires à l'intelligence artificielle illustre l'émergence d'intérêts contradictoires entre puissances régionales et puissances internationales. C'est une caractéristique du capitalisme contemporain.

- La demande et les concurrences pour les minerais nécessaires pour la transition énergétique vont fortement augmenter d'ici 2050 en multipliant la demande de cuivre pour les usages bas carbone par trois, celle des terres rares par cinq et celle du lithium par dix-sept, alors que ces ressources sont limitées (43 ans de consommation de cuivre au rythme actuel). La République démocratique du Congo, par exemple, détient 14 % de la production et 8 % des réserves de cuivre mondiales. En Ukraine, les minerais et les hydrocarbures sont des armes de guerre (gisements de terres rares du Donbass, régions gazières et pétrolières autour de la Crimée et dans la région de Lvov). Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il faudrait quadrupler la demande pour l'UE en minéraux pour répondre aux besoins de l'industrie et de la transition numérique et la multiplier par six pour atteindre la neutralité carbone en 2050. D'ici là, la demande européenne en cobalt devrait augmenter de 331 % et celle du nickel de 103 %. Mais c'est le lithium qui devrait être l'objet de plus de convoitises, avec une consommation européenne qui devrait passer de 23 000 tonnes en 2020 à 100 000 à 300 000 tonnes en 2030, selon la rapidité de la transition écologique, et de 700 000 à 860 000 tonnes en 2050.
- Les technologies nécessaires à l'IA sont également sujettes à l'affrontement. L'accès aux puces électroniques confère un rôle stratégique nouveau à Taïwan et à la Corée du Sud, que les États-Unis veulent contrôler pour limiter l'essor de la Chine dans ces domaines. Cela accélère une réorientation stratégique de la politique industrielle des États-Unis en concurrence avec la Chine.

Il s'agit d'un des facteurs qui expliquent l'imbrication étroite entre concurrences locales et internationales. La recomposition armée des rapports de force au Proche et Moyen-Orient s'explique, parmi de multiples facteurs, par cette dimension (corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC), corridor de transport Chine-Europe,

corridor de Zangueour à la frontière irano-arménienne reliant l'Azerbaïdjan au Nakhitchevan et la Turquie aux républiques d'Asie centrale...). Cela détermine aujourd'hui la place stratégique de l'Iran, du Caucase, de la Turquie, d'Israël et de la Palestine. Le détroit d'Ormuz voit passer 20 % du transit mondial de pétrole. La guerre civile dévastatrice et l'effondrement humanitaire du Soudan (150 000 morts, 13 millions de déplacés, 26 millions de personnes en insécurité alimentaire) s'inscrivent aussi dans ce contexte. Il s'agit non seulement d'une lutte pour le contrôle des mines d'or avec des intérêts émiratis s'opposant à des intérêts russes et chinois, mais également pour la surveillance de la mer Rouge, une des routes commerciales les plus vitales au monde. L'enjeu sous-jacent concerne la domination des flux migratoires vers l'Europe, la maîtrise de l'accès au Nil et aux ressources hydriques, et l'assurance d'une profondeur logistique entre la corne de l'Afrique et le Sahel.

### **2.3 - Aspirations nouvelles à la souveraineté**

L'exigence nouvelle de souveraineté est une des caractéristiques principales du basculement du monde. Elle se manifeste par la volonté de maîtriser son propre destin, l'exigence de non-ingérence et le souci de diversifier les débouchés économiques et les relations internationales. Les BRICS sont d'abord et avant tout l'émanation de cette exigence.

Cela se traduit par plusieurs aspects :

- La remise en cause du « consensus de Washington » par la création de nouvelles institutions financières mondiales hors des institutions de Bretton Woods, de même l'exigence de réforme du FMI. Une des grandes dates de l'émergence du « sud global », en 2013 et 2014, concernent ces aspirations. La création, à l'initiative de la Chine, de la Nouvelle Banque de Développement (NDB) et d'un fonds de réserve pour financer les infrastructures permet de contourner le FMI et la Banque mondiale. La Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB) permet aux pays membres de ne pas être dépendants du droit de veto étatsunien, à la différence du FMI et de la Banque mondiale. Les États-Unis refusent d'y adhérer.
- La réduction des transactions en dollars et la dédollarisation, relative, des échanges internationaux. En 2010, moins de 1 % des paiements transfrontaliers de la Chine avaient été réglés en RMB, contre 83 % en dollars. En mars 2024, plus de la moitié (52,9 %) de ces paiements était libellée en yuan, soit un doublement en seulement cinq ans.
- L'exigence de construction de relations internationales plus égales et multilatérales. Le contexte international de la guerre froide, avec l'émergence du « tiers monde » et du mouvement des non-alignés, a évolué. Le « sud global » tel qu'il émerge aujourd'hui, s'il retient une partie de cet héritage, est surtout dominé par l'exigence d'un « multi-alignement » prenant en compte la fin de l'organisation bipolaire du monde et refusant de se laisser emporter dans la domination unique des USA. Il s'agit de « réduire les risques » : c'est-à-dire d'élargir et diversifier le spectre des

alliances qui ne reposent pas sur des choix idéologiques et de renforcer la coopération économique entre eux dans un cadre qui demeure capitaliste. Le « sud global » se construit sur des accords pragmatiques portant sur des questions spécifiques. Il ne s'agit pas de la constitution d'un nouveau bloc, mais des aspirations à réduire la domination occidentale et à instaurer de nouveaux mécanismes de coopérations multilatérales et des nouvelles relations internationales. Dans des contextes et avec des ressorts idéologiques différents, des pays comme le Brésil et l'Inde mettent en œuvre aujourd'hui une telle politique. Les efforts du gouvernement brésilien sont un point d'appui important pour le renforcement du multilatéralisme et de la sécurité humaine, tant au niveau régional qu'international. C'est ainsi qu'il porte des exigences de refonte de la gouvernance mondiale à partir de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des autres institutions multilatérales pour en faire des institutions plus démocratiques et représentatives, sans oublier la lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et la faim dans le monde – sujet présent dans la présidence brésilienne du G20 – ainsi que la question environnementale. Enfin, les votes à l'ONU sur le génocide à Gaza, sur le blocus de Cuba, ou plus récemment sur la condamnation de l'esclavage et de la traite, cristallisent l'émergence d'une nouvelle majorité mondiale.

- Une réaction face à des humiliations nationales du fait de la domination européenne ou étatsunienne. La Chine a subi les traités inégaux et la tentative des USA de l'« avaler » dans une mondialisation qu'ils domineraient. La Russie a subi une humiliation nationale dans les années 1990 ainsi que les engagements non tenus des Occidentaux de ne pas étendre l'OTAN vers l'Est.

#### **2.4 - Focus sur les BRICS+**

Les BRICS+ portent une exigence de relations et de coopérations plus équilibrées, refusant les logiques de blocs, exigeant une réforme du système financier mondial et cherchant une voie souveraine de développement. Ils démontrent une volonté d'affirmer le multilatéralisme, de s'affranchir des institutions de Bretton Woods et surtout de gérer leurs propres affaires sans intervention de l'Occident. Le discours de Lula à la réunion des BRICS+ à Rio le 6 juillet 2025 a parfaitement résumé cette ambition. La guerre commerciale et industrielle à laquelle se livre Trump accélère ce mouvement.

La Nouvelle Banque de développement de Shanghai offre une alternative aux institutions financières occidentales. Parmi les projets financés, on peut citer ceux pour Transnet, l'entreprise publique de logistique de l'Afrique du Sud, les prêts au Brésil pour les infrastructures d'eau et de transport, les prêts aux gouvernements des États, en Inde, pour améliorer les routes rurales. L'accord de réserve contingente (CRA) est un « mini-FMI » mis en place en même temps que la NBD. Son objectif est de fournir aux pays demandeurs des liquidités en cas de crise de leur balance des paiements. Le projet de « BRICS pay » vise à créer un système de paiement affranchi du dollar en contournant les désaccords qui émergent sur une monnaie de compte des BRICS.

Les BRICS sont également un acteur majeur de la production des hydrocarbures, depuis l'élargissement de 2023. Avec l'arrivée de producteurs majeurs de pétrole (les Émirats arabes unis et l'Égypte, en complément de la Russie), les BRICS+ couvrent 42 % de la production mondiale et ont la primauté dans l'approvisionnement mondial en hydrocarbures.

Cependant, les BRICS ne forment pas un « bloc » unifié ou homogène, ni politiquement, ni économiquement, ni idéologiquement. Il ne s'agit pas d'une alternative anticapitaliste. Ils n'ont pas d'intérêt pour les rapports capital/travail. Leur credo reste le libéralisme, le marché et l'initiative privée. De plus, les inégalités au sein des BRICS sont croissantes, entre l'essor de la puissance chinoise et la reprémarisation de l'économie brésilienne, ou les exigences des pays africains du respect de leur souveraineté. Le départ des Émirats arabes unis de l'OPEP, 3<sup>e</sup> producteur mondial de pétrole, marque une rupture avec d'autres pays des BRICS producteurs d'hydrocarbures. Les politiques de puissance internes et contradictoires jouent un rôle important avec des pays jaloux de leur souveraineté sur leur système politique, démocratique ou non, et sur leur mode de développement.

### **2.5 - Le rôle de la Chine**

Le développement économique de la Chine, sa montée en puissance soutenue par de fortes exigences de son indépendance et l'affirmation de sa souveraineté nationale face à la domination des USA au sein de la mondialisation néolibérale ont été un moteur majeur dans le basculement du monde. Par son poids économique et commercial, sa vision du monde multilatéraliste en fait un acteur majeur dans la recomposition planétaire.

Son développement inédit, avec un PIB multiplié par 37 en 30 ans, lui a permis de passer du statut de pays du tiers monde à la 1<sup>re</sup> puissance commerciale mondiale. 500 millions de personnes sont sorties de la pauvreté et des mesures importantes sont prises contre l'extrême pauvreté (100 millions de personnes ciblées).

L'ensemble des réformes engagées depuis 1978 dans le cadre d'un « *socialisme de marché aux caractéristiques chinoises* » s'intègre dans une recherche originale d'une voie de développement, un long processus défini par un projet cohérent de modernisation soutenu par des plans quinquennaux, qui vise à devenir en 2035 « *un pays de moyenne aisance* » et en 2049 « *un pays socialiste prospère, puissant et souverain* ». Ce projet est porté par le PCC et l'État garde la maîtrise de son développement.

La Chine se définit comme étant « *dans l'étape primaire du socialisme* », phase estimée à « *au moins cent ans* », définie comme une économie mixte, publique et privée, dans laquelle le marché joue un rôle moteur mais sous le contrôle de l'État régulateur. La place du « marché » fait que le capitalisme est un moyen du développement national et international, mais reste un outil et non une finalité. C'est en ce sens que les capitalistes chinois sont intégrés au processus de développement dans le cadre du projet national mais ne constituent en soi pas un pouvoir politique.

L'essor rapide de l'économie chinoise a engendré de multiples contradictions. La hausse généralisée du niveau de vie de la population a engendré de fortes inégalités sociales et régionales et une forte exploitation ouvrière et des dégâts environnementaux considérables. Le pays a connu, au tournant des années 2000, des mouvements sociaux importants, traduisant un légitime mécontentement populaire aspirant à une meilleure répartition de la croissance et poussant les autorités à une mutation de leur modèle de croissance pour mieux prendre en compte les priorités sociales et écologiques. Cette mutation s'est traduite par les grandes directives des derniers plans quinquennaux élaborés dans un contexte de tensions grandissantes avec les États-Unis.

Cette réorientation politique et économique a mis en avant le caractère évolutif du processus de modernisation qui, loin d'être figé, est de nature à s'adapter pour surmonter les contradictions. C'est en ce sens que la notion de « voie de développement » est plus appropriée au processus que le concept de « modèle ». Comme l'exprime en substance Deng Xiaoping, le socialisme n'a pas réellement de modèle de développement fondamental. Il n'est pas « *un dogme sclérosé, mais un concept ouvert qui attend d'être exploré et défini* ».

La Chine mène une politique de puissance et affirme son rôle comme puissance régionale et mondiale, par exemple par l'initiative de la BRI et l'augmentation rapide des dépenses militaires (+7,2 % en 2025, 12 % des dépenses militaires mondiales aujourd'hui). L'abandon en 2020 du qualificatif « *pacifique* » pour évoquer les moyens de solutionner la question de Taiwan est également révélateur de cette évolution. Cette politique de puissance, qui ne peut cependant pas être définie comme impérialiste à ce stade. La Chine sait parfaitement qu'elle est la cible ultime de Trump et des USA qui ne peuvent pas supporter la seule puissance capable de les concurrencer dans presque tous les domaines. De plus, le processus de restauration capitaliste n'est que partiel dans la mesure où la classe dirigeante capitaliste ne contrôle pas le pouvoir d'État et elle est elle-même de plus en plus étroitement contrôlée.

### **Conclusion**

Les USA sont bousculés par ces recompositions internationales et ne les ont pas anticipées. Leur calcul des années 1990 et 2000 est un échec : faire en sorte que l'expansion mondiale du néolibéralisme leur permettent de contrôler le développement de la périphérie d'alors. Les recompositions internationales leur échappent en grande partie. Notamment, les relations Chine-États-Unis se tendent dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. L'un des tournants est le « *pivot asiatique* » imposé par Obama en 2011, dont l'objectif est de contenir la montée en puissance de la Chine. Le capitalisme occidental, notamment américain, considère cette ambition chinoise comme une menace mettant en cause son hégémonie. Le dollar et la révolution technologique deviennent le cœur de l'affrontement. Pour Washington, l'OTAN et pour l'UE, la Chine est aujourd'hui une « *menace* » et « *un rival systémique* ». Les alliances militaires se sont multipliées (AUKUS / QUAD / JAKUS). Cependant, la brutalité des exigences de Trump suscite aussi la méfiance des alliés traditionnels des USA.

### III. L'unilatéralisme contre le droit international

#### **3.1 - Les tentatives d'instaurer un nouveau régime politique et des nouvelles modalités impérialistes**

La tentative trumpiste révèle un basculement politique accompagnant un nouveau mode d'accumulation du capital et essaie de redessiner les rapports de pouvoir après l'échec du néolibéralisme. Ce projet est porté notamment par la fraction du capital qui, avec Trump, a pris directement le pouvoir : le capitalisme extractiviste et le capitalisme numérique, notamment. Le trumpisme est le fruit de deux fusions :

- celle de cette fraction du capital avec le pouvoir d'État. Il s'agit d'une tentative de changer la nature de l'État autour de politiques « illibérales » ou « post-démocratiques » ;
- celle des courants conservateurs traditionnels avec l'extrême droite. L'ICE en est un élément phare : dotée par Trump de nouveaux moyens et de nouvelles missions, elle se transforme en milice ciblant les migrants, cibles du projet MAGA, et de ce courant post-démocratique mondial. La diffusion de fausses informations et la construction de puissances médiatiques au service de ce projet politique prennent une dimension nouvelle.

Il s'agit de faire exploser les cadres issus de 1945, c'est-à-dire les compromis auxquels les classes dirigeantes ont été contraintes par les rapports de force entre les classes et les rapports de force internationaux, ces cadres sont attaqués systématiquement. Cela implique le démantèlement de l'ONU, du droit international, des instances du multilatéralisme international. Le « *bureau de la paix* » présidé à vie par Trump est une machine de guerre contre l'ONU. La méthode est de remplacer les accords et les traités par le « *deal* » conclu sur un rapport de force brut économique, monétaire, politique et militaire.

Il s'agit également de faire exploser les cadres issus de 1789, c'est-à-dire l'État de droit, l'égalité, la souveraineté populaire, la démocratie. Il s'agit d'une tentative de changer le rôle de l'État comme condensation des rapports de classe, alliant d'une manière contradictoire la nature de classe de l'État et son fonctionnement représentatif démocratique autonome (« *l'État national populaire* » décrit par Poulantzas). L'objectif est de le désosser de tout ce qui pourrait représenter un contre-pouvoir et le réduire à ce qui est immédiatement utile aux forces sociales dominantes qui sont à la manœuvre dans l'émergence de ce nouveau mode d'accumulation du capitalisme.

Il s'agit enfin d'enregistrer la fermeture et surtout l'échec de la phase néolibérale du capitalisme pour se projeter dans la phase des guerres commerciales et industrielles d'une mondialisation fracturée.

Cela explique le rôle de la guerre et de la course aux armements dans ce nouveau mode d'accumulation du capitalisme, par différents aspects :

- briser le droit international (Trump n'en a pas le monopole, aussi Poutine, Netanyahou...) pour exacerber les concurrences ;
- tenter de refaire l'unité des classes dirigeantes sur la base d'une militarisation de l'économie et de la guerre. Cela se retrouve également au sein de l'UE où les classes dirigeantes sont divisées, et où la question de la militarisation de l'économie est portée par la Commission européenne et les classes dirigeantes européennes pour tenter de rebâtir un projet européen (voir paragraphe 5.1) ;
- développer les intérêts des marchands de canon comme l'une des bases des profits du capitalisme. Les ventes d'armes représentent 586 milliards d'euros en 2024 (+ 6 % par rapport à 2023). Pour la première fois depuis 2018, les cinq plus grandes entreprises d'armement – Lockheed Martin, RTX, Northrop Grumman, BAE Systems, General Dynamics, toutes originaires des États-Unis – ont toutes enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires. Les fabricants étatsuniens – 39 sur 100 – ont enregistré un chiffre d'affaires combiné en hausse de 3,8 %, à 334 milliards de dollars (288 milliards d'euros), soit près de la moitié du total mondial. En Europe, le chiffre d'affaires agrégé des vingt-six plus puissantes sociétés d'armement a augmenté de 13 %. Deux fabricants d'armes russes – Rostec et United Shipbuilding Corporation – ont vu leurs revenus combinés augmenter de 23 %, à 31,2 milliards de dollars (26 milliards d'euros), malgré un manque de composants dû aux sanctions internationales ;
- faire évoluer le rôle de l'OTAN. L'OTAN a pour fonction historique, depuis sa création, d'être uniquement le bras armé des USA ainsi qu'un outil d'ingérence dans les politiques des États membres. L'OTAN n'a jamais assuré la sécurité des Européens, ni de personne. Ce n'est pas son objet. Lors de la période néolibérale, les USA ont élargi le périmètre géographique de l'OTAN (extension vers l'Est, intérêts en Asie, au Japon...) ainsi que son approche de la sécurité, en incluant les questions industrielles et numériques. L'OTAN de la période Trump est un aspirateur à capitaux pour les intérêts de l'industrie d'armement US. Le diktat de porter à 5 % les dépenses militaires vise à renforcer la domination de l'industrie étatsunienne sur l'Europe. Depuis 2020, les exportations d'armes américaines vers l'Europe ont bondi de +233 %, selon le SIPRI. L'Europe est désormais le premier client mondial des États-Unis, absorbant 35 % de leurs exportations d'armement, contre 13 % lors de la période 2014-2020 ;
- mener une guerre commerciale qui est en réalité une guerre industrielle dont l'objectif est d'aspirer les capitaux et l'industrie mondiaux (2022 : les USA attireraient déjà 41 % des flux financiers mondiaux). Pour cela, il brise ce qu'il considère comme des concurrents affaiblis (comme l'UE), et mène une politique de force sur la base d'accords inégaux (les « *deals* ») en foulant au pied le droit international ;

→ étendre le « modèle » trumpiste politique et social sur le globe, c'est-à-dire une idéologie « postlibérale », autoritaire et identitaire, par une politique d'ingérences brutales et ouvertes, dont le discours de J.D. Vance à la conférence de sécurité de Munich en février 2025 est le révélateur. Son pouvoir est un système oligarchique ayant concentré tous les pouvoirs, s'appuyant sur un contrôle de l'information, des réseaux sociaux et de l'IA, et fait disparaître la séparation des pouvoirs et du contrôle de l'exécutif.

### **3.2 - Le renouveau de la doctrine Monroe**

La doctrine Monroe est refondée chaque fois que l'impérialisme US mute. Ce fut le cas au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les États-Unis cherchaient à asseoir leur prépondérance sur le continent américain au détriment des empires coloniaux européens (exemple : intervention à Cuba en 1898 contre l'Espagne, intervention au Venezuela en 1903 contre l'Allemagne et le Royaume-Uni). De cette époque date le « corollaire Roosevelt » de la doctrine Monroe théorisant de tels objectifs et approuvés par le congrès en 1904.

Le corollaire Trump (doctrine « Donroe ») est un élément de la refonte de la stratégie des États-Unis. Il vise à imposer l'hégémonie de Washington sur « l'hémisphère occidental » (l'Amérique) dans le contexte où celle-ci est profondément remise en cause sur le continent par la présence accrue de la Chine. Cela suppose de prendre contrôle des matières premières (pétrole, minerais), alors que l'avenir de celles du Moyen Orient est incertain. Il ne s'agit plus ici d'imposer le néolibéralisme ou même un « changement de régime » (*regime change*) à la mode néoconservatrice du début des années 2000. Nous sommes ici dans un autre contexte.

Ce renouveau de la doctrine Monroe est explicité dans la doctrine de sécurité nationale étatsunienne publiée en décembre et réaffirmée fin mars 2026 par le concept de « *grande Amérique du Nord* » comme « *périmètre de sécurité* » des USA, s'étendant du Groenland à la Guyane. Il inclue ainsi les territoires détenus par la France dans la région, alors même que se profile la possibilité d'exploiter des ressources pétrolières dans les eaux territoriales guyanaises.

Depuis le début de l'actuel mandat de Trump, cette volonté hégémonique s'est notamment traduite par des pressions visant à expulser les entreprises chinoises de la gestion du canal de Panama ; des ingérences directes dans la vie politique de différentes nations latino-américaines pour favoriser des forces vassales (les cas les plus flagrants étant ceux des élections législatives en Argentine et les élections générales au Honduras en octobre et novembre 2025) ; des hausses de droits de douane visant principalement les pays dirigés par des gouvernements progressistes (Mexique, Brésil, Colombie).

L'aspect le plus brutal de ce renouveau de la doctrine Monroe a été l'intervention contre le Venezuela du 3 janvier 2026. Exploitant les divisions et les contradictions internes du gouvernement de Nicolas Maduro, les États-Unis ont cherché à décapiter ce dernier,

tout en maintenant l'essentiel de la structure du pouvoir vénézuélien, pour s'assurer un contrôle plus ou moins direct sur la direction du pays et du gouvernement vénézuélien. Il ne s'agit donc pas d'une tentative de changement de régime, mais de mise sous tutelle du Venezuela, dans le but de contrôler les revenus pétroliers et l'exportation des ressources naturelles vénézuéliennes, afin de pousser à la baisse les cours du pétrole face à l'OPEP et aux intérêts de pays des BRICS+.

Le renforcement du blocus criminel contre Cuba s'inscrit également dans cette politique. Les États-Unis ont pour constante de leur politique de chercher à contrôler Cuba. La révolution de 1959 et la politique d'indépendance menée par le Parti communiste cubain sont structurellement inacceptables pour eux. Le blocus économique, commercial et financier dure depuis 1962. Il est inédit et unique par son ampleur et sa durée. Celui-ci, condamné tous les ans par l'assemblée générale des Nations Unies, a entraîné des pertes économiques estimées à 7,5 milliards de dollars entre mars 2024 et février 2025, soit une augmentation de 49 % par rapport à la période précédente et un total de plus de 170 milliards depuis sa mise en place. À cela s'ajoute le caractère extraterritorial du blocus, qui est une menace contre la souveraineté des peuples. BNP Paribas a été condamnée à une amende de 8,9 milliards de dollars. Au total, plus de 13,5 milliards de dollars d'amendes ont été infligées aux banques. Dans un monde où 88 % des transactions de change mondiales se font en dollar, le message est clair : tout commerce ou échange avec Cuba aura des répercussions. Aujourd'hui donc, la plupart des banques refusent les échanges avec Cuba que ce soit pour des entreprises ou des particuliers. Il n'est plus possible d'envoyer de l'argent dans l'île, donc a fortiori d'investir. Les entreprises européennes, peu nombreuses à commercer avec l'île, se font de plus en plus rares par peur des représailles.

Renforcé au cours des dernières années, notamment par l'inscription de Cuba sur la liste des États « *finançant le terrorisme* », le blocus contre Cuba est total depuis le décret de Trump de janvier 2026. La population cubaine est étranglée par le manque d'électricité, d'essence et de nourriture.

Dans chaque pays de la région, des forces politiques de droite cherchent à se positionner comme meilleures alliées et vassales du président étatsunien, faisant de cet alignement un argument diplomatique et électoral. Des présidents tels que Daniel Noboa (Equateur), Javier Milei (Argentine), Nayib Bukele (Salvador) ou encore Santiago Peña (Paraguay) se font ainsi les relais directs des politiques étatsuniennes et répliquent sur le plan interne les mesures de restriction de l'espace démocratique. Au plan régional, ces forces et dirigeants affaiblissent délibérément les avancées de l'intégration latino-américaine obtenues dans les décennies 2000 et 2010, fracturant la région pour aller vers une nouvelle soumission envers les États-Unis. Le sommet « *Bouclier des Amériques* » (*Shield of the Americas*) s'est tenu à Miami le 7 mars 2026 en présence de représentants de 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour établir une « *coordination militaire contre les cartels* », ce qui est un prétexte pour ouvrir la voie à une activité militaire accrue des États-Unis sur le continent.

### **3.3 - L'objectif ultime : le pivot vers l'Asie**

La cible finale de la politique trumpiste est la Chine. La Chine n'a pas pu être intégrée soit par une domination directe, soit jugulée par un partenariat stratégique. Cette politique préexiste à Trump mais celui-ci la systématise. La stratégie de sécurité nationale US en édicte la raison. La Chine est le « *seul concurrent ayant à la fois l'intention de remodeler l'ordre international, et, de plus en plus, la puissance économique, militaire et technologique pour le faire* ». Les USA ont 4 objectifs envers la Chine : ralentir son essor économique pour maintenir la première place des USA ; réduire son accès aux nouvelles technologies ; limiter son accès aux technologies militaires et maintenir sa dépendance envers les USA dans ce domaine, et réduire la dépendance des pays occidentaux vis-à-vis des pays émergents mise à nu par la pandémie de Covid-19.

La politique étatsunienne cherche à utiliser les pays de la région comme des pions. C'est le cas du Japon. Les élections législatives express début février 2026 et l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite avec Sanae Takaichi, xénophobe, liée à Trump, militariste, prête à soutenir toute intervention aux côtés des États-Unis, représentent un extrême danger dans la région.

### **3.4 - Les contradictions du trumpisme, sources de déstabilisation et de crises internationales**

Le trumpisme n'est cependant pas un rouleau compresseur. Il rencontre des oppositions et n'est pas exempt de contradictions. Des secteurs de la société étatsunienne, du mouvement social et syndical, de la solidarité avec les migrants, s'opposent à sa politique. Au niveau international, la Chine, le Brésil, le Mexique s'opposent à la guerre commerciale qu'il a déclenchée. L'accord, provisoire, avec la Chine, de novembre 2025, signe en réalité la fin de la première étape de l'affrontement, et démontre la volonté de la Chine de ne pas céder aux diktats de Trump, contrairement à l'Union Européenne. Cela montre qu'il est possible de tenir tête à Trump.

Par ailleurs, l'unilatéralisme trumpiste accentue les contradictions au sein de l'OTAN et des classes dirigeantes en Europe. Les menaces contre le Groenland (qui n'est pas membre de l'UE mais qui est associé à un pays, le Danemark, membre de l'OTAN et de l'UE, et celles proférées contre l'Espagne, signent le début d'une crise majeure et inédite au sein de l'OTAN.

## IV. Puissances internationales et puissances régionales : les peuples pris en étau

L'essor des puissances régionales, développant des intérêts de puissance propres, est une des caractéristiques de la période. Combiné aux intérêts des puissances internationales, il contribue à l'exacerbation des rivalités dont les peuples sont victimes.

### **4.1 - Le chaos au Proche et Moyen-Orient**

Au Proche-Orient et au Moyen-Orient, l'exacerbation des conflits internationaux se combine avec l'engrenage des rivalités entre puissances régionales qui acquièrent une plus grande autonomie et qui agissent non plus en pures vassales mais en partenaires pouvant jouer sur plusieurs tableaux. Les rivalités pour contrôler les routes commerciales (mer Rouge, canal de Suez, détroit d'Ormuz), clés pour le contrôle des réseaux maritimes et énergétiques mondiaux, ont pris une dimension nouvelle dans la phase de re-composition des rapports de forces mondiaux et du basculement du monde, notamment entre les États-Unis et la Chine. C'est ainsi que la création du corridor de Zangueour, sous le parrainage de Washington, sur le dos du peuple arménien, lie Bakou à la Turquie, participe à l'encercllement de l'Iran et vise à isoler la Chine. Le nouveau réseau en cours de constitution IMEC (Inde-Moyen Orient-Haïfa-Europe) contourne la Turquie ; le réseau de transport Chine-Europe contourne la Russie ; le réseau Russie-Iran-Océan Indien rencontre l'opposition des USA.

Bien évidemment, les intérêts impérialistes dans la région ne sont pas nouveaux (accords Sykes-Picot de 1916 ; intervention étatsunienne contre Mossadegh en Iran en 1953). Mais l'exacerbation des rivalités et les recompositions de l'impérialisme US, leur donnent une dimension nouvelle, incluant l'émergence de nouveaux acteurs. Les désastres et les massacres au Liban, en Iran, le génocide à Gaza, en sont les conséquences tragiques.

- Les États-Unis aspirent à des objectifs contradictoires dans la région : maintenir leur domination dans le cadre du « Grand Moyen-Orient » par des accords économiques et financiers massifs en imposant la puissance du dollar (discours de Trump à Riyad en mai 2025) et non par une politique de changement de régime, soutien à l'État d'Israël et partenariat avec l'Arabie saoudite et les Émirats du Golfe, maintien des cours du pétrole à un niveau bas alors que la guerre qu'ils ont déclenchée avec Netanyahu contre l'Iran les fait exploser, difficultés à élargir des « accords d'Abraham » de nouvelle génération.
- Les gouvernements israéliens n'ont appliqué aucune résolution de l'ONU. Depuis 1967, ils occupent et colonisent la Cisjordanie, Jerusalem-Est. Il impose depuis 2007 un blocus contre Gaza. Le non respect des Accords d'Oslo, entre autres dû à l'absence

de pression internationale sur les gouvernements israéliens, a alimenté l'accélération de la colonisation et la construction du mur d'annexion. La politique menée par Netanyahu est dominée par un messianisme et un expansionnisme qui menacent la région. Il poursuit une politique d'annexion de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza, au prix de violences quotidiennes, et une politique d'apartheid contre le peuple palestinien. Sa politique de massacres de masse et le génocide à Gaza, sa volonté d'expulser le peuple palestinien de Gaza et de la Cisjordanie, menacent d'abord le peuple palestinien mais aussi l'ensemble des peuples de la région : intervention au Liban, en Syrie, bombardements contre l'Iran. Cela confronte aussi l'impérialisme US à ses contradictions. Le soutien US à l'État d'Israël n'est pas dû à une nature « civilisationnelle » mais trouve son origine dans la guerre froide et répond à des objectifs précis (depuis l'intervention étatsunienne au Liban en 1958 contre la constitution de la République arabe unie nassérienne).

- La Turquie : 2<sup>e</sup> armée de l'OTAN, elle entretient des liens importants avec l'Alliance atlantique et Erdogan ne les remet pas en cause. Par ailleurs, le régime d'Erdogan s'appuie sur une idéologie expansionniste panturquiste pour étendre son influence géopolitique et son contrôle sur les ressources énergétiques régionales : durcissement des positions à Chypre, appui à Bakou au détriment de l'Arménie, intervention en Syrie. La constitution d'un espace continu jusqu'à la mer Caspienne est une priorité stratégique. L'enjeu des ressources gazières de la Méditerranée orientale (3500 milliards de m<sup>3</sup>), représentant l'équivalent d'une année de production mondiale de gaz, est ici majeur.
- L'Iran : le régime dictatorial théocratique traverse la crise la plus importante depuis la révolution de 1979 qui a mis à bas la dictature des Pahlavi, relais des USA et des Israéliens. Le soulèvement du peuple iranien de décembre 2025-janvier 2026 l'a déstabilisé, dans le prolongement du mouvement social, de la jeunesse et du mouvement des femmes sur la longue durée, sur fond d'inflation galopante, et d'une situation économique catastrophique. Ces mouvements sont confrontés à une répression de plus en plus forte. La poursuite du programme d'enrichissement de l'uranium affirmé par la dictature et ses provocations ne justifient en rien l'attaque de l'Iran par Israël et les États-Unis, la violation du droit international et le chaos dans lequel Trump et Netanyahu ont plongé le peuple iranien et l'ensemble de la région. La guerre israélo-étatsunienne a dévasté une partie importante de la capacité productive du pays et le bilan humain, incertain, est très élevé. Elle a eu pour effet de consolider la dictature qui renforce sa politique de répression. L'incapacité d'Israël à renverser la dictature, le caractère contradictoire de l'impérialisme US et de ses buts de guerre, les effets des frappes iraniennes sur les pays de la région, rendent hautement instable et inflammable la situation en Iran.

- L'Arabie saoudite : le régime wahhabite n'est plus le simple fournisseur de pétrole des États-Unis. Il entend faire valoir une politique autonome et diversifier la base de son développement au-delà du pétrole. L'accord nucléaire avec le Pakistan en est une des manifestations. Elle mène donc une politique de diversification diplomatique et énergétique, jusqu'à postuler pour être membre des BRICS.
- Ce sont tous les peuples de la région qui sont victimes de ces politiques. Le mouvement national palestinien, issu des luttes du XX<sup>e</sup> siècle, est menacé par les politiques suprémacistes du gouvernement israélien. Le mouvement national palestinien indépendant et laïc, constitué par Yasser Arafat et l'OLP, est pris en outre dans l'étau des politiques israéliennes, des intérêts des puissances internationales et régionales et de la division orchestrée par l'islam politique, du Hamas en particulier, avec le soutien du gouvernement israélien. Le peuple libanais est menacé par les politiques communautaristes issues du protectorat français et de la guerre civile, conçues pour servir les intérêts combinés des dirigeants communautaires et des puissances impérialistes, et par l'expansionnisme de Netanyahu. Le peuple israélien, est menacé par la fuite en avant de Netanyahu. Les peuples ont cependant tous des intérêts communs : ceux de vivre en paix sur la base du droit international, dans des États pleinement souverains sur l'ensemble de leur territoire.

#### **4.2 - L'impasse de la guerre en Ukraine**

La guerre en Ukraine, qui a fait à ce jour, plus d'un million de victimes, dure maintenant depuis plus longtemps que la Première guerre mondiale.

L'invasion de l'Ukraine par la décision du pouvoir russe constitue un viol du droit international, dans le contexte d'un raidissement nationaliste et réactionnaire grand-russe continu et d'un autoritarisme croissant du régime au pouvoir à Moscou, issu de la restauration capitaliste de 1991 et du coup d'État de 1993, menés à l'époque avec le soutien de l'Occident. Ce raidissement s'est accentué et accéléré après les mouvements de protestation de 2011-2012 en s'appuyant sur une vision civilisationnelle de la confrontation avec « l'Occident collectif ».

Cette guerre trouve aussi son origine, et le nationalisme russe une partie des sources de son renforcement, dans le fait qu'une partie des dirigeants ukrainiens, appuyés par les ingérences européennes et étatsuniennes, ont remis en cause le multilatéralisme des relations internationales de l'Ukraine et agi pour intégrer le pays à l'ensemble euro-atlantique. En application de la doctrine Brzezinski (*Le Grand Échiquier*), les États-Unis n'ont pas renoncé après la fin de la guerre froide à l'encerclement de la Russie. Cela s'est accéléré considérablement après le changement anticonstitutionnel de pouvoir, qui a suivi le mouvement de Maidan (2014), provoquant la guerre civile dans le Donbass. L'absence de réaction de la France et de l'Allemagne face au non-respect des accords de Minsk alors qu'elles en étaient garantes a déconsidéré la diplomatie européenne.

La résistance armée de l'Ukraine, avec le soutien financier et militaire de l'OTAN, a fait échouer « l'opération militaire spéciale » de février 2022. Mais le conflit s'est transformé en une guerre longue. Les sanctions occidentales n'ont pas mis à bas la Russie. L'économie russe a connu une diversification importante ces dernières années et la place des hydrocarbures, toujours importante, a été réduite. Cela a permis au pays de résister aux sanctions et de bénéficier d'une croissance économique non négligeable en 2023 et 2024, tout en faisant face à une inflation mal maîtrisée.

Le conflit est donc dans une situation d'impasse militaire. Le peuple ukrainien en est la première victime. Le peuple russe est également confronté à la guerre et à ses conséquences humaines. L'hypothèse d'une victoire militaire ukrainienne, sur laquelle misaient les dirigeants occidentaux quand ils ont fait échouer les négociations d'Istanbul en mars-avril 2022, est utopique. Depuis trois ans, nous dénonçons le refus de l'UE et de la France de prendre la moindre initiative de paix. Or, les discussions en cours ces derniers mois démontrent que cela aurait été possible.

#### **4.3 - L'Afrique au cœur des affrontements de la mondialisation capitaliste**

Le continent africain a connu les guerres par procuration de la guerre froide, les ajustements structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale dans les années 1980-1990, et les interventions militaires extérieures de type néocolonial, comme en Côte d'Ivoire et Libye en 2011. De vastes régions sont livrées au chaos du fait de l'affaiblissement des États provoqué par les politiques néolibérales, les interventions étrangères, l'absence de solution politique durable, les dérives sécuritaires d'un certain nombre de gouvernements régionaux et le renforcement des mouvements djihadistes.

Les conflits africains ne sont pas « périphériques » : ils sont au cœur de la mondialisation capitaliste. Le drame soudanais en est l'illustration. Derrière l'affrontement entre généraux rivaux, on retrouve les enjeux de contrôle de l'or, du Nil, des flux migratoires et des routes maritimes de la mer Rouge. De même, la guerre à l'Est de la République démocratique du Congo dépasse largement une opposition entre Kinshasa et Kigali. Le coltan, le cobalt, la cassitérite et l'or alimentent une économie de guerre mondialisée, où les minerais extraits par des enfants congolais se retrouvent dans les batteries de nos téléphones et voitures électriques. Ces guerres africaines révèlent l'imbrication étroite entre concurrences locales et internationales. Elles rappellent que la paix en Afrique ne peut être dissociée de la transformation du système économique mondial. Tant que des multinationales occidentales ou asiatiques continueront de fermer les yeux sur l'origine des minerais stratégiques, tant que les accords inégaux comme celui signé en 2024 entre l'Union européenne et le Rwanda perdureront, le chaos congolais sera entretenu.

Mais, à côté de cette histoire de violence et de domination, l'Afrique a aussi produit des formes originales de régulation des conflits, de médiations et de processus de réconciliation nationale afin de désamorcer des guerres civiles ou des crises politiques.

Le Mozambique a connu, après une guerre civile meurtrière, un processus de paix négocié qui a permis un désarmement progressif. L'Afrique du Sud, avec la Commission Vérité et Réconciliation, a inventé un modèle où la recherche de la vérité historique se conjugue à une volonté de reconstruction sociale, malgré ses limites et contradictions. Plus récemment, le Sénégal a montré, en Casamance, qu'un dialogue patient, porté par des acteurs locaux, pouvait ouvrir des perspectives là où la solution militaire avait échoué. Ces expériences rappellent que la paix n'est pas importée de l'extérieur, mais construite par les peuples eux-mêmes.

## V. Le krach des bourgeoisies européennes et l'alignement de la France sur l'OTAN

### **5.1 - Une UE fracturée et soumise à l'OTAN**

L'UE et les États européens sont aujourd'hui largement hors-jeu. La politique libérale et atlantiste de l'UE, conséquence de la nature capitaliste de la construction européenne, en est largement responsable. Elle a provoqué la désindustrialisation du continent et plus largement son décrochage international. Il ne s'agit pas d'un accident de parcours, mais des effets de la logique de la construction européenne depuis les années 1950, accentués par les traités européens néolibéraux à partir de l'Acte unique de 1986 et du traité de Maastricht de 1992. A cela s'ajoute la soumission renforcée à l'OTAN. La boussole stratégique de l'UE adoptée en 2022 renforce encore davantage la soumission de l'UE à l'OTAN et représente une nouvelle étape dans un processus qui a commencé au début du siècle.

C'est donc la totalité de la construction européenne capitaliste qui est aujourd'hui au bout d'une étape historique et dans une impasse.

Cela se manifeste aujourd'hui par la collaboration de l'UE avec Trump, sur les droits de douane unilatéraux, non réciproques de 15 % avec les USA, sur l'augmentation des dépenses militaires à 5 % du PIB, et sur le transfert du fardeau de la guerre en Ukraine vers l'Europe. C'est ainsi que pour la première fois depuis 2022, les USA ont abandonné la présidence du groupe de Ramstein pour la transmettre aux Européens, en l'occurrence au Royaume-Uni. La militarisation des politiques de l'Union Européenne est donc compatible avec les exigences de Trump. Les 800 milliards de dépenses militaires supplémentaires décidés par l'UE sont destinés à enrichir les marchands de canons et constituent une nouvelle étape dans l'escalade guerrière. Ils contribuent à financer également l'industrie de guerre extra-européenne, parmi laquelle les industries britanniques, américaines et turques.

Cela se manifeste également par les fractures profondes qui divisent l'UE et qui se manifestent différents aspects.

- La nature capitaliste et libérale ainsi que les « quatre libertés » néolibérales qui sont au cœur des traités européens créent un déséquilibre majeur et la domination d'un « centre » exportateur, principalement autour de l'Allemagne, et une périphérie qui le subit, au taux de chômage élevé. Les contradictions s'exercent également au sein même des classes dirigeantes européennes, entre les bourgeoisies nationales et la bourgeoisie financière mondialisée.
- Les trajectoires contradictoires des gouvernements européens qui s'approfondissent (exemple : le « bazooka » allemand contre les politiques d'austérité renforcées en France). La Pologne et l'Allemagne restent attachés au parapluie américain. Macron essaie de prendre la tête d'une réaction européenne qui revient à assumer le transfert du fardeau de la guerre des USA vers l'Europe. Au sein de ce processus de re-composition, l'Allemagne se dote de moyens économiques, financiers et militaires illustrant une volonté hégémonique, allant jusqu'à poser la question des dispositifs nucléaires français et britannique et celle du siège de la France au conseil de sécurité de l'ONU. Les classes dirigeantes allemandes cherchent à imposer leur approche en Europe, notamment en matière de défense, en devenant — selon le ministre allemand de la Défense — « *la première armée conventionnelle, pilier européen de l'OTAN* ». En réaction, la France essaie de contrecarrer l'Allemagne en menant une politique de surenchère dangereuse (comme en témoigne le discours sur le nucléaire français de l'île-Longue), dans une perspective de confrontation avec la Russie, et en utilisant la menace de guerre pour reprendre pied dans les rapports de forces internes à l'UE.
- Enfin, les intérêts à s'aligner sur la politique des USA ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. L'imbrication des politiques commerciales et industrielles entre l'UE et les USA s'est renforcée depuis le renouvellement du partenariat transatlantique de 2021 et la volonté en 2023 de mise en place d'un « *grand club occidental des ressources rares* ». Mais tous les pays n'ont pas les mêmes intérêts du fait des différences entre leurs situations économiques et industrielles. 20 des 27 États membres de l'UE ont une balance commerciale excédentaire vis-à-vis des États-Unis, en ce qui concerne les échanges de biens. Cela concerne en particulier l'Allemagne, l'Irlande et l'Italie. Ces pays aux réalités économiques différentes sont dépendants des États-Unis et n'ont aucun intérêt à construire un rapport de force face à Washington. À l'inverse, un pays comme la France, qui a subi de plein fouet la désindustrialisation ces dernières années, a un intérêt objectif à s'éloigner de la tutelle étasunienne.

Cela souligne l'urgence de mettre en chantier une Europe à géométrie choisie, dans laquelle les nécessaires coopérations en Europe sont construites sur la base des intérêts des peuples, et peuvent être différenciées d'un projet à l'autre, dans le cadre d'une union de peuples souverains et associés. C'est le moyen de remettre en cause les traités européens et de rompre avec leur logique libérale et atlantiste.

## **5.2 - L'alignement de la France sur les politiques atlantistes au mépris des intérêts et des possibilités du pays**

La politique française menée par les gouvernements successifs de ces dernières décennies a aligné notre pays sur des positions atlantistes et organisé sa disparition de la scène internationale. On peut mentionner : l'acceptation des traités européens qui renforcent le volet diplomatique et militaire de l'Union européenne, notamment depuis le traité de Lisbonne, la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN en 2007 et la participation de l'armée française aux opérations de l'OTAN en Libye ou à l'est de l'Europe. La disparition du corps diplomatique promue par Emmanuel Macron concourt à cet affaiblissement stratégique. L'application des règles du libre-échange a démantelé l'industrie de défense nationale (exemple : démantèlement d'Atos).

La « *Revue nationale stratégique 2025* » publiée par le gouvernement en juillet 2025 montre à quel point la politique de la France s'enfoncé de plus en plus dans une politique de blocs et de confrontation. Elle renforce sa soumission à l'OTAN, bras armé des États-Unis. Cette publication est concomitante du discours aux armées du président de la République du 13 juillet 2025 à l'hôtel de Brienne qui entérine la soumission de la politique de défense de la France aux diktats de Trump formalisés lors du sommet de l'OTAN de La Haye, ainsi qu'aux intérêts des actionnaires des industries d'armement.

La politique militaire française va dans ce sens avec :

- une armée uniquement de métier associée à un service militaire volontaire (discours de Varcès) ;
- la mise à disposition de l'arme nucléaire pour les alliés, abandon de la défense « tous azimuts » contre une « menace » désignée : la Russie (discours de l'Île Longue) ;
- la loi rectificative de la loi de programmation militaire (LPM) instaure un « *état d'alerte de sécurité nationale* » par simple décret du conseil des ministres, pour des motifs de « *sécurité intérieure* », et facilite le recours à des sociétés militaires privées.

Par ailleurs, l'impérialisme français, recomposé par la bourgeoisie française sous De Gaulle, est aujourd'hui en crise. La fin de la présence militaire permanente française et le ressentiment contre la politique française en Afrique est la conséquence d'un comportement néocolonial aujourd'hui dépassé : intervention en Côte d'Ivoire contre le processus démocratique et souverain ivoirien en 2002, absence de volonté de permettre à un projet politique indépendant d'émerger suite à l'intervention au Mali en 2013...

La politique française est donc aujourd'hui à un tournant. Ou bien elle poursuit cette politique de blocs et de soumission aux intérêts atlantistes, ou bien elle mène une politique internationale en faveur du droit international, de la sécurité collective et des choix souverains des peuples.

## 3.

## Porter l'exigence d'une politique de paix

Le fondement de la politique de paix est l'application de la Charte des Nations Unies. Elle marque une rupture positive dans l'histoire des relations internationales en faisant de la paix à la fois le but et le moyen des relations entre les États et le fondement du droit international. La Charte des Nations Unies a changé le statut de la paix. Elle en a fait une obligation centrale de légitimité dans les relations internationales et en mettant le respect sous l'exercice de leur souveraineté par les peuples. Elle appelle au bannissement du recours à la force et à la menace de l'emploi de la force. Les États membres s'engagent à régler leurs différends avec des moyens pacifiques, négociations diplomatiques, médiations, bénéficiant du support de l'ONU. Conçue selon les termes de son préambule non seulement pour nous préserver du « fléau de la guerre », mais aussi pour promouvoir « les droits fondamentaux de l'homme » et « favoriser le progrès social », la Charte conserve toute sa valeur aujourd'hui, énonçant des buts et des principes universels reconnus par les 193 États membres.

### I. Refonder la politique de la France

La France a les moyens de mener une politique de paix en toute indépendance des États-Unis et de l'OTAN et de sortir d'une logique de blocs en tendant la main aux aspirations des peuples, notamment dans le « sud global », pour un nouvel ordre du monde fondé sur le multilatéralisme et le respect des choix souverains des peuples. Elle est aussi riche des apports de la Révolution française à l'ensemble des peuples. Son histoire révolutionnaire, de résistance face au fascisme et les prises de distance avec l'impérialisme US (exemple : sortie du commandement intégré de l'OTAN en 1966) font qu'elle est attendue pour la défense des intérêts des peuples.

Elle peut mener une diplomatie tous azimuts, à 360 degrés.

Elle en a les moyens géographiques et stratégiques. Elle compte 2900 km de frontières terrestres avec onze pays dont huit en Europe. Notre histoire nous a aussi légué une présence outre-mer. Au total, elle a des frontières avec 35 pays, en y incluant les frontières maritimes. Elle peut s'appuyer sur un système productif, industriel et agricole, sur une sécurité sociale, l'ensemble étant aujourd'hui attaqué par les classes dirigeantes françaises et européennes. Elle a les moyens d'assurer sa liberté de décision concernant son organisation sociale et économique, et ses décisions souveraines en matière de politique étrangère et de défense.

Elle peut également s'appuyer sur la francophonie dont le fonctionnement doit être re-fondé. La francophonie n'est pas uniquement la langue de la France, mais de l'ensemble des communautés qui l'utilisent. 85 États s'y reconnaissent et regroupent 320 millions de locuteurs, ce qui en fait la 5<sup>e</sup> langue parlée au monde. L'écrasante majorité de ces locuteurs se trouve dans le Sud global. La francophonie est donc un outil qui peut permettre à notre pays de mener une politique de coopération indépendante du bloc euro-atlantique en faveur d'une autre voie de développement, indépendante des États-Unis et de ses vassaux. C'est également un outil de coopération culturelle et industrielle pour des échanges mutuellement avantageux.

## II. Faire respecter le droit international

Le droit international, c'est-à-dire la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'ONU, doit s'appliquer partout d'une manière égale. La Charte des Nations Unies a pour objectif de « *développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et de prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde* ».

La politique du « deux poids, deux mesures » ou l'application à géométrie variable du droit international par les pays occidentaux exacerbe les tensions et est un reliquat de politiques néo-coloniales et impérialistes.

Par exemple, le droit international doit être appliqué pour l'Ukraine et pour la Palestine. Cela passe par une condamnation des violations du droit international d'où qu'elles viennent (que ce soit du régime russe ou du gouvernement israélien) et par l'application des sanctions contre les régimes et les gouvernements tant que le droit international n'est pas respecté.

### **2.1 - Agir pour la paix en Ukraine**

La paix en Ukraine, pour être durable, ne peut se résumer à un gel du conflit préparant les conditions d'une guerre encore plus dramatique et générale. La paix ne peut pas être établie par un accord entre puissances excluant les peuples qui sont les premiers concernés.

Les principes d'une paix juste et durable devront reposer sur :

- la souveraineté des peuples, c'est-à-dire que la souveraineté, l'indépendance de l'Ukraine dans des frontières reconnues internationalement est inconditionnelle ;
- la sécurité collective, qui suppose la neutralité de l'Ukraine, c'est-à-dire le fait que l'Ukraine ne rejoigne pas l'OTAN, mais sous garanties de sécurité de l'ONU et de l'OSCE ;
- la possibilité d'inclure les pays du Sud global qui ont fait des propositions de paix sur ces bases (Brésil, Chine...) ;
- le respect de l'autodétermination des peuples : sur la consultation des populations concernées, en toute transparence et sous contrôle international, sur leur appartenance future.

## **2.2 - Agir pour le droit international en Europe et dans l'espace caucasien**

À Chypre, l'occupation turque du nord du pays dure depuis 1974. Les négociations sont gelées depuis 2017 et la fin des discussions à Crans-Montana. Le pouvoir d'Erdogan exacerbe les divisions, nourrissant des ambitions pour l'exploitation de la zone économique exclusive chypriote, au mépris des droits du peuple chypriote. Il se livre en outre à des provocations sur la ligne de démarcation, en violation des résolutions 550 et 789 de l'ONU. L'Union Européenne, préférant conclure des accords honteux sur le gaz ou sur les migrants avec le gouvernement turc, reste totalement inactive. Agir pour le droit international signifie agir pour :

- la reprise des négociations là où elles ont été abandonnées en 2017 pour une solution complète à la question chypriote ;
- la fin des actions illégales du gouvernement turc, le retrait des troupes turques, la fin du traité de garantie de 1960 signé entre le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie, qui limite l'indépendance chypriote et la fermeture des bases militaires britanniques à Chypre ;
- une solution complète pour la réunification de Chypre en tant que fédération bi-zonale, bi-communale à égalité de droits, à citoyenneté et à souveraineté internationale uniques.

Le peuple irlandais subit les conséquences de la partition de l'île décidée unilatéralement par Londres en 1921, qui a donné naissance à deux entités conservatrices. Les accords de paix de 1998 ont permis de mettre fin aux « Troubles » mais ils ne sont pas pleinement appliqués. Les gouvernements britanniques refusent de mettre en oeuvre les mesures d'auto-détermination qu'ils prévoient. L'unité irlandaise n'est pas un idéal théorique, c'est une perspective politique concrète. Appliquer le droit international implique l'organisation d'un référendum pour l'unité irlandaise d'ici 2030. L'unité irlandaise ne comprend pas seulement la fin de la partition, mais la défense de la neutralité irlandaise et la formation d'une République sociale pour l'ensemble des Irlandais.

Le peuple arménien est à nouveau menacé dans son existence. La politique d'épuration ethnique et l'expulsion de masse de 120 000 Arméniens menée par la dictature de Bakou par la liquidation de la République d'Artsakh, avec la complicité d'Erdogan, ont été menées sans la moindre réaction internationale et européenne. L'accord conclu sous l'égide de Trump à propos du corridor de Zanguezour est une nouvelle violation du territoire souverain de l'Arménie.

Le Sénat et l'Assemblée nationale français ont adopté des résolutions pour la défense des droits du peuple arménien respectivement en 2024 et en 2026. Elles doivent être appliquées. Il convient de :

- œuvrer à des sanctions contre les responsables des graves violations du droit international en Artsakh ;
- garantir des droits effectifs : droit au retour, protection des civils, sauvegarde du patrimoine, en application des décisions de la CIJ ;
- exiger la libération des prisonniers arméniens détenus à Bakou.

### **2.3 - Agir pour une paix juste et durable au Proche et au Moyen-Orient**

L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle fait que deux peuples vivent en Palestine. Il s'agit d'une question politique dont la résolution ne peut être que politique. La solution à deux États est la seule qui puisse permettre une paix juste et durable ainsi que le processus long de réconciliation entre Palestiniens et Israéliens. Elle est défendue par l'OLP, qui a la légitimité internationale pour représenter le peuple palestinien, par les communistes israéliens et palestiniens, par le mouvement de la paix israélien.

L'objectif historique de notre politique de solidarité avec la lutte pour la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien est l'établissement d'un État de Palestine d'un seul tenant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, aux côtés de l'État d'Israël. La reconnaissance de l'État de Palestine et la création d'un État palestinien est donc la question centrale, associée à la fin de la colonisation, à la fin de l'occupation et au droit au retour des réfugiés dans le cadre des résolutions de l'ONU. Face au « plan Trump », la conférence de New York de juillet 2025 et la déclaration qu'elle a publiée s'inscrit dans le respect du droit international. Ses décisions doivent être mises en place par une action résolue de ses signataires, dont la France. Les résolutions ne suffisent pas, il faut des actes.

Face à la nécessité de sauver le peuple palestinien des visées génocidaires du gouvernement israélien actuel, il est donc nécessaire de :

- déclarer un embargo sur les armes : pas une arme, pas une balle, pas une technologie, pas une puce électronique ne doit être livrée à Israël et à l'armée israélienne. Les soldats et les colons franco-israéliens qui participent aux massacres doivent être poursuivis et condamnés en France pour crime contre l'humanité ;
- prendre des sanctions à l'encontre de l'actuel pouvoir israélien tant qu'il bafoue le droit international. La France doit agir concrètement pour que l'UE suspende l'accord d'association avec l'État d'Israël. Les avoirs des dirigeants israéliens doivent être gelés. Sans attendre, notre pays doit prendre la tête d'une coalition de tous les États disposés à prendre des sanctions contre les dirigeants israéliens. Elle peut elle-même décider immédiatement de rompre toute relation commerciale avec Israël et de mettre fin à l'importation de produits provenant des colonies et des territoires occupés ;
- aller au bout de la reconnaissance de l'État de Palestine, en lui permettant de bénéficier d'une pleine capacité juridique devant la justice internationale, CPI et CIJ, et à rendre possible une solution politique.

La région tout entière est aujourd'hui au bord du chaos. La souveraineté et l'intégrité territoriale des États doivent être protégées. Au Liban, la mise en œuvre de la résolution 1701 de l'ONU permettant à la FINUL de se déployer entre le fleuve Litani et la frontière est nécessaire, en coordination avec les autorités libanaises. Seule la force internationale de l'ONU et l'armée libanaise ont le droit d'être déployées dans cette zone. Les missions de la FINUL doivent être élargies afin d'y inclure l'imposition de la paix.

Les droits nationaux et culturels du peuple kurde sont à nouveau piétinés par les puissances régionales et internationales. Les réalisations sociales et démocratiques du Rojava ont créé dans la région un pôle de stabilité capable de résister à l'islam politique, ce que le régime de Damas cherche à détruire. Les forces démocratiques du Rojava comme dans l'ensemble de la Syrie, rejettent l'autoritarisme, l'obscurantisme et les ingérences étrangères. L'enjeu n'est autre que l'existence d'une Syrie pleinement souveraine et démocratique pour l'ensemble des peuples de son territoire. En Turquie, le régime d'Erdoğan n'a donné aucune suite à l'appel d'Imrali d'Abdullah Öcalan appelant à une solution politique pour tous les peuples de Turquie. Les prisonniers politiques turcs et kurdes doivent être libérés. La bataille pour les droits nationaux et culturels du peuple kurde est une bataille pour les droits de tous les peuples des États concernés.

#### **2.4 - Agir pour le désarmement global et multilatéral**

L'action pour le désarmement global et multilatéral, en particulier dans le domaine nucléaire, et pour la reconstruction d'accords internationaux de maîtrise de l'armement, implique en premier lieu de respecter le droit international, c'est-à-dire les traités existants.

Cela implique de :

- revitaliser et faire appliquer le TNP (traité de non-prolifération nucléaire) : le TNP regroupant 191 pays, entré en vigueur en 1970, est aujourd'hui en danger dès lors que les cinq puissances nucléaires officielles n'ont pas entamé de processus véritable de désarmement nucléaire conformément à l'article 6 du Traité. Le TNP prévoit une conférence d'examen tous les 5 ans pour faire le point sur son application. La conférence de 2022 a été un échec, sans aucun document final adopté. Les traités bilatéraux USA-URSS/Russie de limitation des armes nucléaires sont tous caducs. La France, en tant que signataire du TNP, doit agir pour relancer l'activité diplomatique pour l'élimination des armes nucléaires ;
- signer le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) : ce traité d'interdiction est le fruit de l'action commune des organisations de la société civile regroupées dans la campagne internationale ICAN, de certains États particulièrement actifs dans le domaine du désarmement nucléaire et des institutions onusiennes dédiées au désarmement. Voté à l'ONU le 7 juillet 2017 par 122 pays sur 192, le traité interdit la mise au point, l'essai, la production, le stockage, le transfert, l'utilisation et la menace d'utilisation d'armes nucléaires, en raison des conséquences humanitaires catastrophiques qui entraînent leur utilisation. Il complète l'article 6 du TNP qui fait obligation aux États dotés d'armes nucléaires de négocier un traité de désarmement global ; le TIAN prévoit pour ces États un processus assorti d'un calendrier, conduisant à l'élimination vérifiée et irréversible de leur programme d'armes nucléaires. Le Traité est entré en vigueur le 22 janvier 2021, une fois franchi le seuil de 50 ratifications. À l'heure actuelle, 93 États ont signé le traité et 69 l'ont ratifié. La

première réunion des États parties en juin 2022 à Vienne avait adopté un plan d'action se concentrant sur les six thématiques suivantes : l'universalisation du Traité, la vérification, les délais accordés aux États devant démanteler leurs stocks d'armes nucléaires, l'assistance aux victimes et la remédiation environnementale, la création d'un comité consultatif scientifique et la complémentarité du TIAN avec l'ensemble du régime de non-prolifération et de désarmement ;

- agir pour la constitution de zones sans armes nucléaires (NWFZ) et sans armes de destruction massive. Huit traités internationaux existent actuellement (traité de l'Antarctique, traité sur l'espace, traité de désarmement sur le fond des mers et des océans, traité de Tlatelolco pour la zone Amérique latine, centrale et caraïbe, traité de Rarotonga pour le Pacifique sud, traité de Bangkok pour la zone ASEAN, traité de Semipalatinsk pour l'Asie centrale, traité de Pelindaba pour l'Afrique). Sur ce modèle, d'autres zones similaires peuvent être constituées. C'est notamment le cas du Proche et du Moyen-Orient. Les conférences d'avancement d'examen du TNP de 1995 et de 2010 ainsi qu'une résolution de l'assemblée générale de l'ONU de 2012 exigent son établissement. La dénucléarisation de la péninsule coréenne doit également être mise à l'ordre du jour. Des pays ont renoncé à leur programme nucléaire ou à la présence d'armes nucléaires sur leur sol (Afrique du Sud, Mongolie par exemple). Ce sont des points d'appui ;
- mener une politique active en matière de désarmement conventionnel. La France est signataire de la CCAC (Convention sur certaines armes classiques) de 1988, de la Convention d'Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel et de la Convention d'Oslo de 2008 sur les armes à sous munitions : au-delà du respect de ses obligations, elle doit agir en faveur de l'universalisation de ces conventions en assurant leur promotion auprès des États non signataires. De même, la France, puissance exportatrice d'armes, devrait se montrer exemplaire pour l'application pleine et entière, notamment par les entreprises privées, de la réglementation établie par le Traité sur le commerce des armes (TCA), adopté le 2 avril 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies et entré en vigueur le 24 décembre 2014. L'absence de transparence reste trop souvent de mise dans notre pays.

### III. Agir pour la sécurité collective

La sécurité d'un peuple n'est assurée que si la sécurité des peuples voisins l'est également. La sécurité est donc collective et indivisible.

#### **3.1 - Sortie et dissolution de l'OTAN**

L'OTAN est composé de deux branches. La première est celle du commandement militaire intégré. La France a les capacités de préparer son retrait à court terme, comme ce fut le cas entre 1966 et 2009. Aujourd'hui, le positionnement de Trump sur le désengage-

ment américain de l'Europe donne l'opportunité de relancer le débat. Nous en avons les capacités. Il n'y a plus de troupes américaines en France depuis 1966. La dissuasion est totalement indépendante (à la différence de la dissuasion britannique dont l'emploi nécessite l'accord d'un officier américain). La France dispose de son propre renseignement militaire, la DRM, constituée en 1992 après la première guerre du Golfe, ce qui porte ses fruits en matière de renseignement, de lutte antiterroriste, d'intelligence économique ou de surveillance de la prolifération nucléaire.

La seconde est l'Alliance atlantique, la branche politico-militaire. Elle n'est ni une garantie de sécurité, ni un instrument de paix et de sécurité pour l'Europe. C'est le bras armé des États-Unis. Préparer la sortie complète de l'OTAN, c'est-à-dire de l'Alliance atlantique, implique :

- une préparation militaire et la constitution des coopérations européennes, notamment en matière de géolocalisation et de transmission radio. Cela implique des investissements dans les domaines de nos lacunes capacitaires ;
- une préparation politique, c'est-à-dire la constitution d'un espace de sécurité collective européen ;
- la constitution d'une base industrielle et technologique de défense indépendante.

La sortie et la dissolution de l'OTAN s'envisagent donc :

- dans un premier temps et d'une manière immédiate par la sortie du commandement intégré de l'OTAN et la dénonciation de l'article 5 du traité de l'Atlantique nord ;
- et dans un même moment par le lancement d'un appel aux pays européens pour la reconstruction d'un système pan-européen de sécurité collective. Le débat sur l'OTAN existe dans plusieurs pays européens (Espagne, Slovaquie). D'autres pays sont neutres (Autriche, Irlande, Chypre et Malte). Ce sont des points d'appui pour travailler à la sortie et à la dissolution de l'OTAN.

### **3.2 - Faire vivre l'esprit d'Helsinki**

La sortie et la dissolution de l'OTAN ont pour corollaire la refondation d'un espace de sécurité collective en Europe, dépassant les frontières de l'Union européenne et incluant l'ensemble de l'Europe géographique, de l'Atlantique à l'Oural, de l'Arctique au Caucase et à la Méditerranée.

Cela implique de construire des accords d'Helsinki de notre temps, sur la base de l'esprit d'Helsinki, c'est-à-dire : une politique de détente fondée sur la reconnaissance de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale des États, le renoncement à la menace et à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, le respect des droits humains et des libertés fondamentales, l'égalité des droits et le droit d'autodétermination des peuples.

L'un des acquis majeurs du processus de la CSCE et de l'Acte final d'Helsinki, c'est la nécessité de construire un système de sécurité collective en Europe, tel qu'il a pu être esquissé dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990 et la création de l'OSCE. C'est un précédent pour porter l'idée de sécurité commune en Europe. Ce qui était possible en pleine guerre froide l'est encore aujourd'hui. Il s'agit d'une exigence cruciale pour l'avenir même du continent, alors qu'il fait aujourd'hui face à la relance de la confrontation entre puissances et à la domination des politiques de force à Washington, à Moscou, à Paris, à Berlin et dans nombre de capitales européennes.

### **3.3 - La paix en Asie**

L'exigence de sécurité collective s'applique aussi en Asie. Une initiative de paix et de coopération en Asie est possible et nécessaire, comme l'exigent nos partenaires dans la région. Ce qui implique de :

- lutter contre la militarisation de la région. Depuis 2012 les dépenses militaires de l'Asie sont supérieures à celles de l'Europe. La course aux armements concerne également la région. Le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande cherchent à renforcer leur coopération avec l'OTAN ;
- travailler à un traité de paix et de coopération pour l'Asie orientale ;
- utiliser la diplomatie pour résoudre les différends territoriaux et prévenir toute escalade ;
- résoudre la question coréenne sur la base des pourparlers des 6 parties (2001-2009) et de la dénucléarisation de la péninsule coréenne ;

- résoudre la question de Taïwan sur la base du principe d'« une seule Chine » reconnu par l'ONU, l'Union européenne et la France et d'une résolution diplomatique négociée, et non par l'emploi de la force ;
- soutenir les efforts du Vietnam qui agit pour une sécurité humaine globale et refuse toute logique de blocs.

### **3.4 - La paix en Amérique latine et Caraïbes**

En 2014, les États rassemblés à La Havane pour le II<sup>e</sup> sommet de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) avaient proclamé la région « zone de paix ». Il s'agit d'une déclaration importante, réaffirmant les principes de règlement pacifique des conflits et de désarmement nucléaire comme principes communs de l'ensemble des pays de la région, au-delà des divergences politiques. C'est un levier pour agir.

Il faut briser le blocus contre Cuba. C'est possible par :

- la mise en place d'une coopération matérielle et énergétique notamment depuis la Guadeloupe et la Martinique ;
- la mise en œuvre des articles 63 et 66 du traité de fonctionnement de l'UE sur la levée des « restrictions aux mouvements de capitaux entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers » ;
- la mise en œuvre de l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et Cuba, signé à Bruxelles le 12 décembre 2016 et notamment son article 10 ;
- la mise en œuvre des instruments coercitifs contre les lois US d'extraterritorialité. De plus, en complément de la loi « antiblocage de 1996 », l'Union Européenne s'est dotée en 2023 d'un « règlement anti-coercition » visant à protéger l'Union et ses États membres contre la coercition économique exercée par des pays tiers. Néanmoins, celui-ci n'a pour l'instant été mis en œuvre que pour contrer... la Chine. La loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » visait à renforcer les dispositifs anti-corruption, notamment pour faire cesser les poursuites judiciaires extraterritoriales. Elle reste à ce jour très limitée dans son application. En 2019, un rapport de l'Assemblée nationale appelait à réagir face à la vulnérabilité des entreprises françaises en dénonçant le fait qu'elles soient prises en otage par ces procédures américaines, coincées entre le marteau et l'enclume dans un processus de « négociation » de façade, aggravé par un chantage à l'accès au marché américain. Le rapport préconisait la mise en place de mesures à l'échelle nationale, notamment en modernisant la loi de blocage de 1968, en protégeant les entreprises françaises contre la transmission par les hébergeurs de leurs données numériques non personnelles aux autorités judiciaires étrangères ou encore en élaborant « une doctrine nationale partagée sur les secrets à protéger, et à destination de l'ensemble des administrations qui contribue à la coopération internationale qu'elle soit judiciaire ou administrative ».

De même, les mesures coercitives unilatérales et extraterritoriales décrétées par les États-Unis à l'encontre de plusieurs pays, en particulier le Venezuela, ne répondent en rien à leur prétexte officiel de « *défense de la démocratie* », mais visent à rétablir une domination directe sur un pays riche en matières premières, pétrole en premier lieu.

Face à cette situation, les gouvernements progressistes de la région agissent - malgré des marges de manœuvre souvent étroites et des contradictions internes - pour transformer leurs sociétés vers plus de justice sociale, faire respecter leur souveraineté nationale et un ordre international fondé sur le droit et le multilatéralisme.

La France, tout comme l'UE, ont tout intérêt à développer leurs liens avec l'Amérique latine et la Caraïbe, pour ouvrir de nouvelles coopérations et créer de nouvelles marges de manœuvre entre deux régions soumises à d'intenses pressions des États-Unis pour obtenir leur vassalisation.

Présente dans la région à travers les collectivités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la France doit renforcer son implication dans la résolution des enjeux qui s'y présentent, en permettant notamment la participation de ces territoires aux espaces pertinents, tels que l'Organisation du traité de coopération amazonienne ou la Communauté caribéenne (CARICOM).

### **3.5 La paix en Afrique**

L'Afrique est trop souvent évoquée comme un « théâtre » de crises ou comme un continent « à pacifier » par des interventions extérieures. Cette vision condescendante occulte une réalité plus complexe : loin d'être un simple objet des recompositions internationales, l'Afrique est aussi un acteur à part entière des luttes pour la paix, la souveraineté et un nouvel ordre mondial. Les dynamiques en cours, portées par la jeunesse, les luttes sociales, le panafricanisme renaissant et l'affirmation diplomatique de l'Union africaine, en font aujourd'hui l'un des espaces les plus décisifs pour penser la paix dans un monde multilatéral.

#### *3.5.1 - Une « deuxième indépendance » portée par les peuples*

Soixante ans après les indépendances formelles, une nouvelle vague d'émancipation traverse le continent. Elle prend la forme d'un rejet des tutelles monétaires (franc CFA), d'une volonté de souveraineté sur les ressources naturelles, et d'aspirations panafricaines affirmées par la jeunesse. C'est cette quête qu'on appelle, à juste titre, la « deuxième indépendance ».

Elle s'exprime dans les mobilisations sociales qui articulent lutte démocratique et aspiration panafricaine. Plus largement, de Lagos à Johannesburg, d'Accra à Dakar, la jeunesse africaine — plus de 60 % de la population a moins de 25 ans — porte une énergie nouvelle, refusant de voir son avenir confisqué par des élites corrompues ou par des puissances extérieures.

Cette poussée souverainiste n'est pas sans ambiguïtés. Au Sahel, par exemple, les ruptures avec la politique française expriment une volonté légitime d'indépendance, mais elles s'accompagnent parfois d'une militarisation accrue, du recours à du mercenariat représentant des intérêts de domination, et de dérives autoritaires. Ces contradictions rappellent que l'indépendance véritable ne peut se construire qu'en articulant libération nationale et progrès social, comme le défendait Amílcar Cabral.

L'application du droit international pour le peuple sahraoui est d'autant plus nécessaire qu'Emmanuel Macron a renié la position de la France d'une manière discrétionnaire. Le Sahara occidental est un territoire non-autonome. A la suite de l'Union africaine (UA) et de l'ONU, la Cour de justice européenne par ses arrêts de décembre 2016, de juillet et novembre 2018 et de septembre 2021, a rappelé que le Sahara occidental dispose d'un « *statut séparé et distinct* » par rapport au territoire marocain et que son peuple relève du droit à l'autodétermination et à l'indépendance. La résolution de l'ONU pour mettre en place un référendum d'auto-détermination avec les 11 conditions proposées en 1991 doit être mise en oeuvre.

### *3.5.2 Panafricanisme et culture de paix*

Dans ce contexte, le panafricanisme retrouve une actualité brûlante. Héritier des luttes de Nkrumah, Sankara et Cabral, il est non seulement une idéologie de libération, mais aussi une diplomatie de la paix. Cette conception du panafricanisme va à l'encontre des tentatives culturalistes, ethnocistes et essentialistes, pouvant être exploitée par des intérêts de domination sous couvert d'une conception campiste de l'anti-impérialisme. En Afrique comme ailleurs, la paix signifie souveraineté économique, justice sociale, égalité de genre, et respect des diversités culturelles.

C'est pourquoi la lutte pour la paix en Afrique est inséparable de la lutte pour un nouvel ordre mondial. L'Afrique, par ses résistances passées et présentes, par sa jeunesse en mouvement, par ses élites intellectuelles et militantes, apporte à l'humanité une contribution décisive : celle de rappeler que la paix est indissociable de la dignité et de la souveraineté des peuples.

### *3.5.3 L'Union africaine et le multilatéralisme*

Face à ces défis, l'UA a acquis une légitimité croissante. Elle joue un rôle de médiatrice dans plusieurs conflits (comme au Tigré), et a porté une position commune sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU (Consensus d'Ezulwini<sup>1</sup>), exigeant un siège permanent pour l'Afrique. Elle a également affirmé sa vision de la souveraineté continentale en dessinant un espace économique autonome.

L'Afrique n'est donc plus seulement l'objet des relations internationales ; elle en devient un sujet actif. Sa présence au G20, son rôle croissant dans les BRICS+, la diversification de ses partenariats (Chine, Russie, Turquie, mais aussi Amérique latine et Asie du Sud)

témoignent d'un repositionnement stratégique. L'Afrique revendique désormais d'être partie prenante d'un monde multilatéral, refusant les logiques de blocs et s'ouvrant à des coopérations équilibrées.

## IV. Agir pour de nouvelles coopérations mondiales pour la sécurité humaine

Les exigences portées par les peuples du « sud global » de refonder les relations internationales sur la base du multilatéralisme, de redonner de la vigueur aux institutions internationales et d'établir de nouvelles coopérations pour un développement souverain sont une base pour porter des exigences nouvelles, non pas d'un simple aménagement, mais d'ouvrir la voie pour un nouvel ordre mondial.

### **4.1 - Œuvrer à l'avènement de l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle**

La Charte des Nations unies a constitué une avancée de la conscience humaine. Il nous faut œuvrer à l'avènement de l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle au service de la paix et des peuples.

Le caractère mondial de l'ONU lui confère sa légitimité, et le principe « un pays = une voix », la représentativité indispensable pour être lieu d'élaboration d'un droit et de principes acceptables par tous, et demeurer l'unique instrument d'application des décisions prises. Son fonctionnement est souvent rendu inefficace en raison des intérêts de domination des grandes puissances.

La France doit conserver son siège au Conseil de sécurité et l'utiliser pour démocratiser l'ONU. Elle doit en particulier agir pour renforcer le poids de l'assemblée générale et les moyens alloués aux agences de l'ONU. La composition du conseil de sécurité doit être élargie afin de refléter les nouvelles réalités mondiales.

L'heure est à une nouvelle conférence de San Francisco (conférence des États fondateurs de l'ONU qui a adopté la charte des Nations Unies en 1945) afin de replacer l'ONU au centre des relations internationales et de fonder un ordre du monde multilatéral.

### **4.2 - La culture de paix pour la sécurité globale humaine**

La lutte contre les inégalités, pour l'accès à l'alimentation, contre les effets de la crise climatique, pour l'égalité des droits, fait partie intégrante de notre approche globale de la paix. La sécurité humaine globale est définie par le PNUD en 1994, qui définit différentes insécurités humaines : économique, sanitaire, environnementale, alimentaire, contre les personnes, communautaire et politique. La culture de paix correspond à cette approche globale.

La résolution A/52/13, adoptée en 1997 par l'Assemblée générale des Nations Unies, définit la culture de paix comme « *un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et*

*modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États... ».* Il s'agit de : renforcer la culture de la paix par l'éducation, promouvoir la paix et la sécurité internationales, promouvoir le respect de tous les droits humains, promouvoir le développement économique et social durable, assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, favoriser la participation démocratique, développer la compréhension, la tolérance et la solidarité et soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances.

Cela implique de combattre les inégalités au niveau mondial, ce qui est l'objet des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU dont la cible est fixée en 2030 et dont l'attribution du prix Nobel de la paix au Programme alimentaire mondial en 2020 souligne la pertinence. Or, en 2024, seuls 17 % des objectifs sont en voie de réalisation. 23 millions de personnes supplémentaires sont tombées dans l'extrême pauvreté et plus de 100 millions souffrent de la faim en 2022 par rapport à 2019. Pour la première fois au XXI<sup>e</sup> siècle, la croissance du PIB par habitant dans la moitié des pays les plus vulnérables du monde est inférieure à celle des économies avancées. Près de 60 % des pays ont été confrontés à des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés en 2022.

Cela implique également de développer une diplomatie féministe, les politiques assurant l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

#### **4.3 - Un nouvel ordre financier mondial pour la sécurité humaine, le progrès social et des coopérations internationales**

L'ensemble de ces exigences impliquent des moyens financiers et la mise en place d'un nouvel ordre financier mondial.

Cela suppose une création monétaire répondant à des critères précis d'une nouvelle efficacité, sociale et écologique : pour le développement des capacités humaines de toutes et tous, des services publics, de la protection sociale, d'un emploi de qualité. Ainsi pourra émerger un tout autre type de progrès de la productivité, par la baisse des coûts et prélèvements du capital pour développer ces capacités humaines et par un partage, une mise en commun des coûts et infrastructures au lieu des oligopoles géants.

Cela implique :

- de travailler à des protections sociales et écologiques, donnant la priorité au développement de l'emploi et à la diminution commune des gaz à effet de serre par exemple. Elles combinent des taxations, lorsque les règles ne sont pas respectées, mais aussi des incitations pour appliquer des normes sociales et environnementales ;
- de négocier des traités de maîtrise du commerce et des investissements dont la visée est le développement de l'emploi et des biens communs (santé, éducation, cli-

mat...), alors que la visée actuelle des accords de libre-échange vise le maximum d'échanges et d'investissements directs à l'étranger. Avec ces nouveaux traités internationaux de commerce et d'investissement, les échanges internationaux sont liés au développement de l'emploi et des biens communs par l'ensemble des parties ;

- de mettre en place une monnaie mondiale, véritablement commune, de développement des biens communs, de l'emploi et des services publics. Elle peut être développée à partir des droits de tirage spéciaux (DTS) existants et en engageant une réforme profonde du FMI sur les questions du droit de vote, le poids des monnaies dans les DTS et les critères d'attribution des DTS, en renforçant les liens entre l'ONU et ses agences. La création monétaire de DTS serait affectée aux banques centrales des pays à taux très bas, si celles-ci financent le développement des services publics (y compris la protection sociale) et pour le crédit aux investissements des entreprises à taux d'autant plus bas que ceux-ci programment et développent des emplois et des réductions de gaz à effet de serre (GES). Cela permettrait de réutiliser les dettes mondiales, dont celle des États-Unis qui est la plus massive du monde (32 000 milliards de dollars, soit 36 000 milliards d'euros, plus de 133 % de leur PIB).

De nombreuses propositions existent en ce sens, émanant par exemple de l'Inde ou de la Chine. Un sommet financier mondial sous l'égide de l'ONU pourrait être réuni sur ces bases.

Le développement de coopérations nouvelles fondées sur les intérêts communs des peuples européens passe par plusieurs moyens :

- la création d'un Fonds européen pour le développement solidaire des services publics en Europe (PECO inclus) ;
- l'application par la Banque centrale européenne (BCE) de critères d'efficacité sociale et écologique à sa politique monétaire. Elle financerait ainsi les crédits bancaires aux investissements à bas taux sur critères écologiques, sociaux et d'équilibre géographique ; à taux très élevé, voire prohibitif, pour les délocalisations et les placements financiers, ou les investissements polluants, dans un premier temps tous les investissements aux États-Unis ;
- la création d'un Fonds européen pour le co-développement avec le Sud, à partir d'une création monétaire en euros qui financerait les investissements s'ils développent l'emploi en commun et réduisent les émissions de GES des deux côtés ;
- en agissant, en coopération avec les pays concernés, pour la suppression du franc CFA. Les peuples d'Afrique doivent être pleinement souverains, en matière monétaire, économique.

L'appel international des économistes de Belem de 2025 permet de concevoir un mouvement international dans ce sens.

#### **4.4 - Une politique de co-développement d'égal à égal**

L'exigence légitime de souveraineté des pays du Sud, des pays d'Afrique, doit être entendue pleinement. Cela implique de construire une politique de co-développement d'égal à égal.

Il est nécessaire de redéfinir les objectifs de l'aide publique au développement et d'aller au-delà de la loi de programmation d'août 2021 pour rendre à cet instrument de la crédibilité et une efficacité concrète. Il convient de respecter l'objectif de 0,7 % du PIB et par conséquent de s'opposer aux baisses budgétaires prévues et aux projets de changement des modalités de calcul visant à y intégrer des prêts et une aide privée.

Une réforme qualitative de l'aide publique au développement est nécessaire. Thomas Sankara appelait à encourager « *l'aide qui aide à se passer de l'aide* ». Les moyens de cette coopération doivent être rétablis et lever les obstacles aux liens avec le Mali, le Niger et le Burkina Faso, où les liens sont nombreux et forts.

L'aide doit s'orienter vers les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé, les secteurs liés à l'environnement qui ont grandement besoin de subventions pour s'imposer face à l'économie carbonée ; il convient d'agir pour le renforcement des systèmes fiscaux, de concourir à la mise en place et au renforcement de services publics qui ont vocation à être financés par les États eux-mêmes, en fonction de leurs propres priorités, en toute indépendance. Cela revient à mettre l'aide publique au service du développement économique endogène, du progrès social et des droits humains. La première priorité est celle du soutien à la mise en place d'institutions publiques fortes permettant d'avoir un État-civil, un cadastre et des services fiscaux et douaniers puissants pour favoriser un tissu économique qui contribue à la juste hauteur à la satisfaction des besoins collectifs. L'aide doit aller en priorité à la construction des États, afin qu'ils puissent lever eux-mêmes l'impôt et qu'ils puissent établir un rapport de force plus important face aux entreprises multinationales.

---

4.

## Une politique de défense nationale et populaire

Mener une politique de paix en toute indépendance, une politique qui ne soit pas alignée sur les États-Unis, implique de changer en profondeur la politique de défense de la France.

Le PCF appelle à la construction d'une défense nationale indépendante avec un renforcement des liens entre l'armée, la nation, le peuple, pour se protéger et non pour se projeter vers de nouvelles guerres extérieures. Notre exigence de sortie et de dissolution de l'OTAN fait partie de cette politique.

Cela implique de rompre avec la réorganisation du dispositif militaire français dans le double contexte de la réintégration dans le commandement militaire intégré de l'OTAN et de la création d'une armée uniquement professionnelle. Ces deux décisions ont renforcé la conception de l'outil militaire français comme une armée de projection sous tutelle des USA.

Cela rend nécessaire de reposer la question des liens entre l'armée et la nation, au service des besoins de la défense nationale et limitant la présence extérieure de l'armée aux mandats et aux résolutions de l'ONU.

Les moyens alloués à la défense doivent répondre au besoin de renforcer l'indépendance du pays, et non renforcer sa subordination aux USA. Ils ne doivent pas être financés au détriment des nécessaires investissements pour l'emploi et les services publics. Le réajustement et la nouvelle direction à donner au potentiel militaire de la France répondant à cet objectif stratégique permet de renforcer le maillage économique et industriel de la France.

## I.Placer l'armée sous le contrôle de la nation pour des liens armée-nation resserrés

### **1.1 - Une conception républicaine de la défense nationale**

Notre conception de la République renonçant aux guerres de conquêtes et aux guerres coloniales doit pouvoir assurer sa défense et donc posséder un outil de défense moderne, resserré dans ses objectifs de défense nationale et composé de citoyens et placé sous contrôle de la nation française.

C'est ce qui a permis à la Grande Révolution française et à la République de se défendre contre l'invasion austro-prussienne et les entreprises réactionnaires et royalistes d'asservissement de la nation en 1792 et 1793. La conception d'une armée citoyenne et sous contrôle de la nation fournit le soubassement de la déclaration de la « *patrie en danger* » (juillet 1792), de « *l'amalgame* » (entre des bataillons professionnels et de volontaires), et de la levée en masse. Cet épisode de notre histoire se renouvelle en 1944-1945 par l'incorporation des FFI au sein de l'armée De Lattre, à l'exemple du 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins reconstitué sur la base du bataillon Vercors issu du maquis du Vercors.

Notre conception républicaine de la défense nationale procède de Jaurès pour qui « *l'armée républicaine fait corps avec la société dans sa diversité pour un même effort de défense de la nation grâce à l'idéal patriotique et démocratique et au vouloir vivre ensemble selon nos propres règles et coutumes* » (*L'Armée nouvelle*, 1911). Il développe l'idée de remplacer l'armée de techniciens par une armée de citoyens dont le recrutement ne se ferait pas uniquement par des écoles techniques mais aussi à travers les universités.

Dans le contexte actuel, cette approche prend tout son sens alors que la guerre en Ukraine a permis de dévoiler au grand jour les réalités et les failles d'une politique de défense désastreuse pour notre pays. Trois constats s'imposent :

- sur le théâtre des opérations se retrouvent des matériels et des technologies avancées et des productions en grandes quantités, rustiques et à faibles coûts et efficaces ;
- le facteur humain et le nombre de soldats restent prépondérants pour la défense d'un territoire, posant ainsi la question de la relève des personnels et donc des réserves ;
- la qualité du renseignement d'origine humaine ou numérique acquiert une importance nouvelle.

### **1.2 - Reconstruire aujourd'hui les liens armée-nation sur ces principes**

Le PCF appelle donc à l'ouverture d'un débat sur la reconstruction du lien entre l'armée et la nation sur ces principes.

Le PCF est historiquement favorable à une armée mixte. Aujourd'hui une armée uniquement professionnelle est organisée pour des projections sur des terrains extérieurs. Elle demeure à la seule main du président de la République qui se passe de la consultation de la représentation nationale. C'est un des leviers pour renforcer le césarisme de la pratique du pouvoir présidentiel. Cela favorise le recours au mercenariat. C'est pour cette raison que le PCF fut le seul à s'opposer à la suspension de l'appel sous les drapeaux.

Ainsi, le rôle et le fonctionnement de la réserve doivent être repensés. C'est le point clef d'une organisation de la défense. La réserve doit faire appel au volontariat et doit permettre à chaque citoyen désireux d'y participer de continuer de se former, de mettre à jour et/ou d'acquérir les connaissances nécessaires pour rester au bon niveau de compétence. En particulier, tout citoyen doit pouvoir monter en grade car une organisation militaire efficace ne peut se passer de cadres bien formés, à jour des connaissances et des techniques de leur arme et des méthodes de combat. Cette formation permanente ne peut être dispensée que par les écoles d'application et au sein des unités constituées. Les réservistes ne doivent pas être une force d'appoint et de complément en renfort des unités existantes, mais une force mobilisable de montée en puissance. L'objectif de la réserve est de former et d'entraîner ces personnels et de pouvoir aussi utiliser leurs compétences civiles quand elles progressent. Cela ne peut se faire qu'en redéfinissant le rôle exact et la place du réserviste et surtout son statut au sein des armées et de la nation. Les autorisations d'absence pour périodes militaires, quelle que soit leur durée, par les employeurs publics comme privés, doivent être protégées par la loi. Les réservistes doivent pouvoir prendre des distances avec l'institution pendant quelque temps pour diverses raisons, familiales, professionnelles (stage, formation qualifiante), et ensuite revenir dans la réserve. Ces questions doivent être discutées en concertation au sein du conseil supérieur de la réserve militaire, placé sous la tutelle du Premier ministre, et non plus celle du ministre des Armées, sur le modèle de la Commission armée jeunesse.

La condition militaire sera revalorisée et les droits syndicaux des personnels devront être renforcés et garantis.

## II. Une base industrielle et technologique de défense indépendante : 10 ans pour reconstruire l'autonomie stratégique de la nation et les nécessaires coopérations européennes

### ***2.1 - Les objectifs d'une base industrielle et technologique de défense sous contrôle de la nation***

Une politique de défense et de sécurité doit s'appuyer sur des capacités industrielles maîtrisées. Suite à des décennies de politique de désindustrialisation et de délocalisation guidée par des exigences de rentabilité financière à court terme, il ne suffira certainement pas de dépenser des milliards pour (re)développer une activité industrielle souveraine. Cela ne doit nullement servir de prétexte pour remettre en cause les dépenses sociales et pour justifier des politiques d'austérité.

Cela nécessite de remettre en cause les choix des gouvernements successifs de démanteler l'industrie de défense et de conduire à des pertes de souveraineté, de remettre en cause les intérêts de la nation au bénéfice de ceux du capital. La reconstruction d'une base industrielle et technologique de défense implique de remettre en cause les intérêts capitalistes des industriels de l'armement et des fonds de pension. Elle doit être pilotée par la nation, placée sous son contrôle, pour les besoins de la défense nationale, et non pour les intérêts lucratifs de l'exportation d'armes. Elle doit être envisagée non pas indépendamment mais comme un élément d'une politique de nouvelle industrialisation et de souveraineté industrielle.

Cela implique également une rupture stratégique avec une industrie capitaliste, orientée pour répondre aux intérêts des marchands de canon, c'est à dire dépendante du marché international de la vente d'armes. Les armes ne sont pas des marchandises comme les autres. Cette conception capitaliste de l'industrie de défense renforce une production répondant à des besoins de niches spécialisées et limités, sans répondre en rien aux besoins des forces armées pour la défense du territoire.

Cette approche soumise aux intérêts capitalistes fait exploser les dépenses militaires. Par exemple : construire un nouveau porte-avions, outil de projection par excellence, ne répond en rien aux besoins de la Marine nationale, alors que des investissements sont nécessaires pour les frégates et navires de surface. Rompre avec cette logique permet également de rompre avec des dépenses inutiles : il est possible, par exemple, de moderniser le Mirage 2000 ou le camion Renault R180 sans passer systématiquement par des accords de renouvellement coûteux.

L'industrie de défense et la logique industrielle privée font d'autant moins bon ménage dans un contexte où les logiques industrielles visent à maximiser les profits à court terme et à minimiser les investissements.

La politique de suppression des stocks des armées, qui ont globalement disparu entre 2007 et 2016, avait peut-être pour but d'économiser sur les coûts de maintenance et d'infrastructure, mais elle a surtout conduit à un fonctionnement en flux tendus s'étendant jusqu'aux munitions et aux parcs opérationnels et conduisant à un système vulnérable aux crises exogènes ou aux événements imprévus qui affaiblissent la capacité de la France à peser sur certains conflits extérieurs. Dans le même temps, la priorité donnée à des équipements de haute technologie souvent onéreux et exigeant un outil industriel de pointe, des ouvriers très qualifiés ainsi qu'une grande quantité de matières premières et de sous-éléments importés (composants électroniques par exemple) conduit à des stocks limités par souci d'économie et à un outil industriel qui n'est pas dimensionné pour produire en masse : les volumes livrés restent faibles et les cadences de production relativement lentes. Un modèle qui ne répond pas aux exigences de souveraineté de notre nation et de son peuple.

### **2.2 - Les besoins d'investissements pour reconstruire une autonomie stratégique**

Reconstruire l'autonomie stratégique implique d'investir pour combler nos lacunes capacitaires, notamment dans les domaines suivants : un cloud souverain indépendant des GA-FAM, le renseignement numérique, *big data* (alternative à Palantir utilisée par les USA), Galileo comme alternative au GPS, des patrouilleurs (compétence de Naval Group), la reconstruction d'une industrie pour le petit calibre, les véhicules à roue... L'optimisation fiscale opérée par les groupes privés d'industrie de défense doit être combattue. Des solutions sont possibles en relocalisant les productions et en augmentant les lignes de production.

Le domaine spatial doit être traité en urgence, alors que la France et l'Europe décrochent face aux Américains, mais aussi face aux Chinois, aux Russes, aux Indiens. Nous ne sommes pas condamnés à utiliser Starlink si nous sommes capables d'accélérer le développement de notre propre galaxie de satellites à travers le projet européen Iris2 par exemple.

Plus globalement, la souveraineté industrielle peut être pensée sur trois niveaux avec :

- des capacités industrielles permettant de maîtriser les domaines régaliens : la défense, la santé, l'énergie, les produits alimentaires de base, les technologies de l'information ;
- des capacités industrielles portant sur des technologies duales et permettant d'obtenir une masse critique de compétences et d'outils entretenus dans des conditions économiques soutenables avec, pour ces « industries stratégiques », des fleurons industriels à la pointe de l'innovation et de la compétitivité : aéronautique, armement (en tant qu'industrie exportatrice), mobilité terrestre, électronique et toutes les industries (turbines, industrie nucléaire) qui contribuent à notre souveraineté énergétique ;
- un écosystème soutenant l'ensemble : formation, sécurité juridique, réseaux de sous-traitants, capacité de financement de la réindustrialisation...

L'intervention des travailleurs est centrale, dans le domaine de l'industrie de défense, comme sur les lieux de travail en général.

Il ne s'agit pas de viser l'autarcie mais de contrôler les briques technologiques clés de chaque domaine en diversifiant, si nécessaire, les partenariats, les technologies ou les sources d'approvisionnement au niveau international.

L'absence d'une véritable base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne ou française est la cause première de nos trop fortes dépendances en matière d'industrie de défense et de sécurité.

La perte de souveraineté est largement le fait de politiques industrielles fondées sur la délocalisation ou le zéro stock. Cela conduit à de multiples dépendances (sous-traitance mondiale de l'électronique et de l'informatique au Taisanais TSMC, stockage et traitement des données informatiques) ou prenant la forme de pièges normatifs ou réglementaires (ITAR) ou juridiques (extraterritorialité des lois US) mais aussi d'abandons de technologies et de matériels de base dans le domaine de l'armement (fermeture de la filière petit calibre en France, abandon des filières habillement et équipement)

Pourtant, l'Europe et la France ont pourtant encore un excellent niveau de R&D qui ne se convertit pas en capacités industrielles (elles ne représentent plus que 8 % de la production mondiale de composants électroniques alors qu'elles pèsent pour 20 % de la R&D mondiale).

Les limites de notre modèle d'industries de défense ne peuvent pas être dépassées sans la reconquête de notre souveraineté industrielle ni la remise en cause de la séparation radicale entre le domaine des applications civiles et le domaine des applications militaires. La dualité et la coopération entre les domaines doivent être la règle sans se contenter de la perspective d'éventuelles retombées bénéfiques de technologies militaires vers des applications civiles, mais en envisageant d'emblée en termes de filières ou de métiers tant au niveau de la recherche que des développements ou de l'industrie.

Une dualité qui doit s'appuyer sur une transparence et un contrôle démocratique dans le financement de la R&D : le secret militaire obère trop souvent des recherches académiques et universitaires pourtant initiées sur des fonds publics. Il faut que la recherche reste duale le plus longtemps possible. Les crédits publics de R&D doivent être strictement conditionnés à des investissements réels en local, respectant les critères environnementaux et sociétaux et suivis d'une évaluation stricte du respect des engagements.

Les mesures suivantes peuvent être prises :

- réformer la DGA et les organismes qui en dépendent pour piloter une programmation d'armements répondant aux besoins réels, en réponse à un inventaire objectif des lacunes technologiques et des menaces. Intégrer le fait que le mieux-disant technologique n'est pas forcément le choix le mieux adapté ;
- créer un pôle industriel de la Défense et de la Sécurité à maîtrise publique et sous contrôle démocratique, permettant la mobilisation de capitaux mixtes, soumettant la stratégie industrielle à la réponse aux besoins de la nation, et non pas à la rentabilité trimestrielle de l'actionnaire ou au fait d'être un « champion de l'exportation d'armes » ;
- créer un outil financier de reconstruction industrielle, sous contrôle démocratique afin de conserver le tissu industriel critique : tous les jours, des PME critiques (défense, électronique), des start-up (optique) sont rachetées par des fonds étrangers. Donner à la Nation la possibilité de racheter ou, à l'inverse, d'empêcher le rachat de ces pépites par des intérêts divergents ou prédateurs ;
- s'appuyer au maximum sur la dualité de la recherche et de la technologie en reconstruisant des filières industrielles dans les domaines régaliens ;
- relancer des coopérations industrielles européennes car la dimension européenne est, dans beaucoup de domaines, la bonne échelle pour faire face aux défis industriels.

### III. La question de la dissuasion nucléaire

Nous ne sommes pas favorables à un désarmement unilatéral de la France. Cela implique d'entretenir l'outil, uniquement pour maintenir son objectif de dissuasion, et par conséquent, d'investir.

Cependant le PCF est critique de la politique menée par la France en matière nucléaire.

- La France doit dès maintenant réinvestir les cadres internationaux de négociation pour un désarmement global, en revivifiant le TNP. Aucun engagement nouveau n'a été pris depuis 1995. La France doit signer le traité TIAN de l'ONU, en siégeant dans un premier temps comme observateur (cf *supra*).
- La dissuasion ne doit pas être envisagée comme la pierre angulaire unique d'une politique de défense comme le fait l'évolution récente du discours présidentiel qui en fait une menace nucléaire. Elle ne peut être envisagée que dans un ensemble cohérent avec les armes conventionnelles. Le démantèlement de l'armée et de l'industrie de défense abaisse de fait le seuil d'emploi nucléaire, ce qui est extrêmement dangereux. La crédibilité de la dissuasion dépend de l'armée conventionnelle. La dissuasion doit rester totalement indépendante. Le PCF rejette toute association avec l'arme

nucléaire britannique, qui est dépendante des États-Unis, toute européanisation de la doctrine et tout déploiement hors du territoire national.

- L'européanisation de la « dissuasion avancée » promue par Macron et le rapprochement du nucléaire français avec le nucléaire britannique n'est plus de la dissuasion, mais de la menace nucléaire. C'est un risque pour l'ensemble des peuples du continent.
- Une réflexion sur les modalités d'utilisation et surtout la place de la dissuasion nucléaire dans le débat stratégique est nécessaire. Elle pourrait être l'équivalent de la ligne Maginot de 1940. La dissuasion nucléaire seule ne répond pas à tous les scénarii défensifs. La réflexion doit porter sur le vecteur de lancement qui correspond à notre doctrine militaire de défense, celle de notre territoire et de nos intérêts : l'avion, le sous-marin, le missile de croisière, le missile intercontinental ?

Le désarmement nucléaire multilatéral, qui est notre objectif politique final, doit être posé comme une des pierres angulaires des négociations sur la sécurité collective européenne.

